

Bulletin du

Conseil communal

Lausanne

N^o 2/II

Séance du mardi 2 octobre 2007, seconde partie

Présidence de M^{me} Myriam Tétaz (AGT), présidente**Sommaire**Ordre du jour (voir bulletin N^o 2/I, p. 89)

Ouverture de la séance 117

Interpellations :

1. « Il n'y aura plus de Fête de Lausanne. Pourquoi et qu'est-il prévu pour remplacer cette grande fête populaire ? » (M. Fabrice Ghelfi). *Dépôt*. 120
2. « Une Municipalité autiste ? » (M^{me} Françoise Longchamp et consorts). *Développement* 120
Réponse de la Municipalité (M. Marc Vuilleumier) 121
Discussion 124
3. « Maison de paille : zone de non-droit ? » (M. Olivier Martin et consorts). *Développement* 129
Réponse de la Municipalité (M. Daniel Brélaz) 130
Discussion 130
4. Pétitions en suspens (M^{me} Evelyne Knecht). *Développement photocopié* 158
Réponse photocopiée de la Municipalité (M. Daniel Brélaz) 158
Discussion 159

Motion :« L'eau est un bien public, elle doit être gérée par les collectivités publiques » (M^{me} Andrea Eggli).
Dépôt 120**Pétitions :**

1. « Pour une avenue Vinet plus conviviale » (M^{me} Anne Decollogny et consorts [344 signatures]).
Dépôt 117
2. « Pour un pont sans pompiers – une liaison verte entre le Flon et Sévelin » (M. Alain Bron [1 signature]).
Dépôt 119
3. Demande d'obtention du statut de zone de rencontre pour le tronçon sud du chemin de la Grangette (Cornélia Mühlberger de Preux et consorts [208 signatures]).
Rapport photocopié de M. Jean-François Cachin, rapporteur 151
Discussion 153

Postulats :

1.	«Pour faciliter la mobilité douce dès l'école» (M. Jacques-Etienne Rastorfer). <i>Dépôt</i>	120
2.	«Pour une «énergie» incitative et non contraignante» (M. Guy Gaudard). <i>Rapport photocopié</i> de M ^{me} Nicole Graber, rapportrice	137
	<i>Discussion</i>	141
3.	«Quartier de Montelly: environnement et qualité de vie» (M ^{me} Andrea Eggli). <i>Développement photocopié</i> .	155
	<i>Discussion préalable</i>	156
	<i>Discussion</i>	156
4.	«Ne jetons pas la biomasse au feu !» (M ^{me} Elisabeth Müller). <i>Développement photocopié</i>	156
	<i>Discussion préalable</i>	157

Préavis :

N° 2007/2	Transformation du Temple de St-Luc en Maison de quartier. Réponse au postulat Marc Dunant «Pour une Maison de quartier à la Pontaise» (Enfance, Jeunesse et Education)	131
	<i>Rapport photocopié</i> de M. Jacques-Etienne Rastorfer, rapporteur	136
N° 2007/30	Entretien des immeubles d'exploitation d'eauservice. Demande de crédit-cadre quinquennal 2007-2011 (Travaux)	143
	<i>Rapport photocopié</i> de M. Jean-François Cachin, rapporteur	149

Séance

du mardi 2 octobre 2007, seconde partie

Membres absents excusés: M. Jean-Pierre Béboux, M^{me} Marie-Ange Brélaz-Buchs, M. Jean-Michel Dolivo, M^{me} Aline Gabus, M^{me} Nicole Graber, M. Claude Mettraux, M. Denis Pache, M. Vincent Rossi.

Membres absents non excusés: M. Kugathasan Thavathurai, M. Paul Ntumba Kahumbu.

Membres présents	90
Membres absents excusés	8
Membres absents non excusés	2
Effectif actuel	<u>100</u>

A 21 h, en la salle des fêtes du Casino de Montbenon.

La présidente: – Mesdames, Messieurs, nous ne sommes pas au bout de notre ordre du jour. Il y en a huit pages, plus deux interpellations urgentes. Le quorum semble atteint, je vous prie de prendre place afin que nous puissions commencer cette deuxième séance.

M. Cavin a un certain nombre de communications à nous faire. Vous avez la parole, Monsieur.

M. Yves-André Cavin, secrétaire de séance: – Merci, Madame la Présidente. Communications ou dépôts, le Bureau a encore reçu:

Pétition de M^{me} Anne Decollogny et consorts (344 signatures): «Pour une avenue Vinet plus conviviale»

Dépôt

Madame Myriam Tétaz
Présidente du Conseil communal
Hôtel de Ville
Case postale 6904
1002 Lausanne

Lausanne, le 7 septembre 2007

Pétition «Pour une avenue Vinet plus conviviale»

Madame la Présidente,

Nous avons l'honneur de vous remettre, à l'attention du Conseil communal de Lausanne, une pétition lancée fin

mai 2007. 323 signatures ont été récoltées dont 216 d'habitants de l'avenue en question*.

Comme beaucoup de Lausannois, en particulier ceux qui résident près du centre ville, les habitants de l'avenue Vinet souffrent des nuisances apportées par les milliers de véhicules motorisés qui circulent quotidiennement sur cet axe. De plus, la prééminence de la voiture se retrouve dans l'aménagement même de l'avenue: stationnement à cheval sur les trottoirs, passages piétons trop espacés, aucun endroit où s'arrêter et bavarder. En conséquence, les habitants ont le sentiment d'avoir été dépossédés de leur rue.

C'est la raison de cette pétition. Nous demandons quelques mesures qui, à notre avis, sont réalisables et peuvent redonner à l'avenue Vinet une partie de la convivialité qu'elle avait autrefois.

En vous remerciant, ainsi que les membres du Conseil communal, pour l'attention que vous voudrez bien porter à notre requête, nous vous prions de recevoir, Madame la Présidente, l'expression de notre considération.

Anne Decollogny Jean-Michel Dolivo Caroline Hausammann
avenue Vinet 13 avenue Vinet 14 avenue Vinet 6

Karin Kessi Elisabeth Müller Nadja Spang Bovey
avenue Vinet 16 avenue Vinet 11 rue du Valentin 29

(Signé) Anne Decollogny et 5 cosignataires

* Derniers chiffres au 7.9.2007: 344 signatures dont 221 d'habitants de l'avenue Vinet.

Texte de la pétition

Pour une avenue Vinet plus conviviale

Pétition

adressée au Conseil communal de Lausanne par les habitant(e)s de l'avenue Vinet et alentours

Les habitant(e)s de l'avenue Vinet sont exposé(e)s à de nombreuses nuisances car cette rue est un axe de trafic important. Nous pensons qu'il est possible d'apporter quelques améliorations à cette situation, c'est pourquoi nous demandons les mesures suivantes:

1. Rétablissement, à Chauderon, de l'interdiction de monter l'avenue de Beaulieu pour les voitures en provenance des avenues de Morges et d'Echallens

2. Aux entrées de et dans la ville, mise en place de panneaux indiquant les places disponibles dans les parkings
3. Meilleure régulation du feu au bas du Valentin
4. Ralentissement du trafic par une limitation de la vitesse à 30 km/heure
5. Augmentation du nombre de places de stationnement « macaron » (dans un garage collectif à créer ou dans le Garage du Valentin, par exemple)
6. Importance plus grande accordée aux piétons (passages piétons supplémentaires, avec feux, déplacement du stationnement des trottoirs sur la chaussée)
7. Amélioration esthétique de la rue (arbres tout au long de l'avenue et sur le rond-point du Valentin)
8. Aménagement d'un espace convivial à l'angle avenue Vinet-rue Pré-du-Marché
9. Aménagement d'une place de jeux pour les enfants et les adolescents le long de l'avenue ou à proximité

Toute personne peut signer cette pétition, indépendamment de son âge, de sa nationalité et de son lieu de domicile. Les feuilles de pétition signées, même partiellement, peuvent être renvoyées à Anne Decollogny (av. Vinet 13, 1004 Lausanne) ou Elisabeth Müller (av. Vinet 11, 1004 Lausanne), **jusqu'au 15 juillet 2007, dernier délai** ou **déposées dans ce même délai aux endroits suivants** :

- Salon de coiffure Aventura, av. Vinet 5
- Bar à café Le Coucou, av. Vinet 17
- Caroline Hausammann, av. Vinet 6
- Le Shop, av. Vinet 16
- Kiosque à journaux Nguyen, av. Vinet 26 bis

Pour une avenue Vinet plus conviviale

Pourquoi cette pétition ?

L'avenue Vinet est densément bâtie et consacrée essentiellement à l'habitat. C'était une rue agréable à vivre il y a quelques décennies, certains immeubles construits avec soin en témoignent. Or, en raison de l'augmentation de la circulation automobile, la rue a beaucoup perdu de sa convivialité. La situation s'est surtout dégradée depuis que les rues du centre (Haldimand, Neuve, Mauborget) sont devenues piétonnes.

Ainsi de nombreuses voitures venant des avenues de Morges et d'Echallens transitent maintenant par l'avenue Vinet pour rejoindre les parkings du Valentin et de la Riponne. Or elles pourraient tout aussi bien stationner dans les parkings de Montbenon et du Centre.

Le feu au carrefour du bas du Valentin obéit aux mouvements des nombreux bus qui transitent par la rue Neuve. En fait, on constate souvent que le feu reste rouge très

longtemps alors qu'aucun bus ne passe. De longues queues de voitures se forment alors, qui peuvent parfois remonter jusqu'au milieu de l'avenue Vinet.

La circulation automobile occasionne bruit et pollution atmosphérique. Le bruit est élevé également la nuit car les voitures et motos accélèrent fortement après le rond-point du Valentin, réveillant de nombreux habitants.

Habiter à l'avenue Vinet, c'est aussi avoir beaucoup de mal à trouver une place de stationnement pour sa voiture. En effet, le quartier a été bâti avant la démocratisation de l'automobile et, du fait de la proximité du centre ville, les places de stationnement sur le domaine public ne sont qu'en partie des places « macarons ».

L'avenue Vinet est configurée avant tout en fonction des voitures et des bus. Les piétons qui l'empruntent (parmi eux de nombreux enfants et de nombreuses personnes âgées) se sentent plutôt tolérés qu'acceptés comme usagers à part entière. Les personnes qui ne font pas que passer cherchent en vain un quelconque espace de rencontre ou de détente.

En conséquence, beaucoup d'habitant(e)s manifestent leur découragement et certain(e)s sont allé(e)s s'installer ailleurs ou y songent sérieusement. Nous avons conscience que le problème de l'accès au centre ville ne concerne pas que l'avenue Vinet et nous ne voudrions pas qu'une modération de trafic à cet endroit entraîne un report disproportionné sur d'autres rues d'accès. Cependant, nous estimons qu'il reste quand même une certaine marge de manœuvre aux urbanistes pour redonner cette rue à ses habitants.

En signant cette pétition, nous voulons contribuer à sensibiliser les Autorités aux problèmes que rencontrent les habitants du centre ville et à trouver des solutions !

Pétition de M. Alain Bron (1 signature) :
**« Pour un pont sans pompiers – une liaison verte
entre le Flon et Sévelin »**

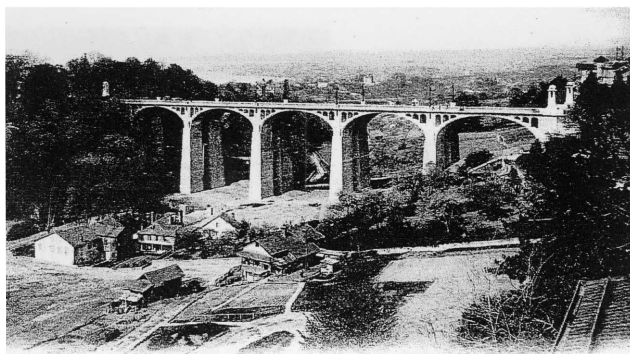
Dépôt

Lausanne, le 2 octobre 2007

Texte de la pétition

Pétition au Conseil communal de la Ville de Lausanne

**Pour un pont sans pompiers – une liaison verte
entre le Flon et Sévelin**



Lausanne / pont Chauderon

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

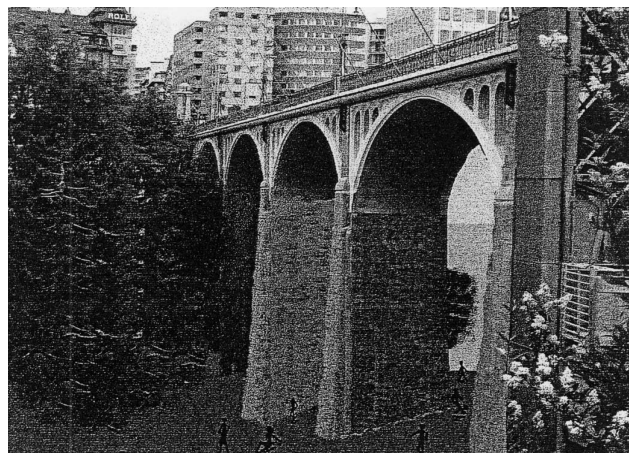
Les quartiers du Flon et de Sévelin, qui font partie de la même vallée, sont actuellement séparés l'un de l'autre par la Caserne des pompiers et les différentes constructions situées sous le pont Chauderon.

Alors que le quartier du Flon termine sa mue et que celui de Sévelin est en plein développement, cette pétition suggère à la Ville de Lausanne d'améliorer le lien entre ces deux quartiers, et au-delà vers Sébeillon, Malley puis Renens¹, en créant une liaison permettant de rétablir par dessous le pont Chauderon le chaînon manquant entre Flon et Sévelin.



Une piste consisterait à dégager le pont Chauderon, magnifique porte d'entrée à l'ouest de la Ville, et de valoriser les terrains situés de part et d'autre, par exemple en créant un

espace de détente et de verdure, ou tout autre espace public, entre ces deux zones très urbaines que sont les quartiers du Flon et de Sévelin.



¹ Liaison mise en évidence par Lausanne Jardins 2004.

Vider l'espace entre les arches du pont Chauderon nécessite notamment le déplacement de la Caserne des pompiers de Lausanne.

Cette pétition suggère à la Ville de Lausanne de miser sur un partenariat privé-public pour reconstruire les bâtiments nécessaires au SSI dans un endroit plus adéquat.

Signataire : Bron Alain, Clamadour 14, 1012 Lausanne

(Signé) *Alain Bron*

M. Yves-André Cavin, secrétaire de séance : – Puisque nous en sommes à la Commission des pétitions, je vous informe que durant la pause, notre collègue Roger Cosandey en a été nommé président pour la législature 2007-2008.

D'autres dépôts sont arrivés pendant l'interruption de la séance :

Interpellation ordinaire de M. Fabrice Ghelfi :
« Il n'y aura plus de Fête de Lausanne. Pourquoi et qu'est-il prévu pour remplacer cette grande fête populaire ? »

Dépôt

Lausanne, le 2 octobre 2007

(Signé) *Fabrice Ghelfi*

Motion de M^{me} Andrea Egli : « L'eau est un bien public, elle doit être gérée par les collectivités publiques »

Dépôt

Lausanne, le 26 septembre 2007

(Signé) *Andrea Egli*

Postulat de M. Jacques-Etienne Rastorfer :
« Pour faciliter la mobilité douce dès l'école »

Dépôt

Lausanne, le 25 septembre 2007

(Signé) *Jacques-Etienne Rastorfer*

La présidente : – Merci, Monsieur. Je propose que nous nous attaquions – le mot n'est pas trop fort – aux deux interpellations urgentes. Nous commençons par celle de M^{me} Françoise Longchamp, dont le titre est : « Une Municipalité autiste ? ». Vous avez la parole, Madame.

Interpellation urgente de M^{me} Françoise Longchamp et consorts : « Une municipalité autiste ? »²

Développement

M^{me} Françoise Longchamp (LE) : – (*Lit son interpellation.*) Il est difficile, depuis une dizaine de jours, d'ouvrir un journal sans qu'un article ne fasse état du contenu du « Rapport du groupe de travail sur le fonctionnement de Police-secours » (GTPS). Loin de moi l'idée de ternir encore plus le travail des hommes et des femmes de Police-secours, qui sont continuellement sur la brèche et sur le terrain. Ils accomplissent un travail remarquable au service de la population. Qu'ils en soient remerciés. Par contre, force est de constater que la méthodologie pour traiter ce dossier est absolument scandaleuse.

Rappelons brièvement quelques faits. En 2000 déjà, des dysfonctionnements avaient été constatés. Un pré-rapport, daté de 2006, décrivait de manière alarmiste la situation à l'intérieur de ce service. Le municipal de police était donc au courant de la situation dès son entrée en fonction. Le rapport final date, quant à lui, d'avril 2007.

Il est tout de même étonnant qu'un rapport d'une telle importance, existant depuis plusieurs mois, ne soit connu ni des municipaux ni des conseillers communaux. Ce n'est en effet que grâce à un envoi anonyme adressé à un citoyen de notre commune que les conseillers communaux ont pu en prendre connaissance, tout comme l'ensemble de la Municipalité peut-être ?

Pourquoi une telle omertà ? Pourquoi le malaise ressenti n'a-t-il jamais été pris au sérieux alors que maintenant la crédibilité de la police est entachée ? Si des mesures avaient été prises de suite pour trouver des solutions permettant de régler ce qui ressort du domaine des ressources humaines, le rapport n'aurait certainement pas été dévoilé anonymement.

La lecture de ce rapport nous laisse perplexe : difficultés d'intégration dans le Corps de police, pas de droit à l'erreur, sanctions et promotions arbitraires, mobbing, sexisme, exactions et abus d'autorité, documents trafiqués, crise latente, etc.

En ne divulguant pas ce rapport dès sa sortie, la Municipalité n'a pas rendu honneur au travail des policiers, mais au contraire fait souffrir ceux qui, et c'est la très grande majorité du Corps de police, font un travail remarquable.

²BCC 2007-2008, T. I (N° 2/I), p. 96.

On a pu lire dans la presse que la Municipalité avait confié la réalisation d'une enquête interne au commandant de la police lausannoise. Sans vouloir mettre en cause les compétences de ce dernier, mais compte tenu que cette personnalité est clairement mise en cause par certains de ses collaborateurs, il est pour le moins surprenant que la Municipalité n'ait pas confié ce travail à une personne externe à ce service.

En août, le rapport « Organisation de la sécurité sur le territoire vaudois » de la conférence des Directeurs des polices municipales vaudoises a été transmis aux députés. Ce rapport émettait de fortes critiques à l'égard de la Police cantonale tout en affirmant au passage que la police de proximité était beaucoup plus performante ! Ironie du sort, quand on sait que le président de cette conférence des directeurs n'est autre que le municipal lausannois de police qui était déjà depuis quelque temps en possession du rapport GTPS !

De plus, en réponse à quelques questions posées par des conseillers communaux ces derniers mois sur le fonctionnement de la police, le directeur de police a en fait donné des réponses mensongères puisqu'il disait que tout allait bien !

Manque de communication au sein de la Municipalité ? Peut-on encore en douter quand on sait que le syndic de la plus grande commune de ce canton est à la fois municipal, député et membre de la Commission des finances du Grand Conseil !

Compte tenu de ce qui précède, je désire poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. Quand le municipal de police a-t-il pris connaissance de ce rapport ?
2. Pourquoi le directeur de police voulait-il attendre octobre pour informer la Municipalité du contenu d'un rapport sorti en avril ?
3. M. le syndic a dit dans la presse qu'il n'y avait que 8 jours qu'il avait été mis au courant de ce rapport. Quand les autres membres de la Municipalité l'ont-ils été ?
4. Si M. le syndic a réellement pris connaissance de ce rapport il y a 8 jours, pourquoi n'a-t-il pas exigé tout de suite que des mesures soient prises ?
5. Comment la Municipalité a-t-elle informé l'ensemble du Corps de police sur le contenu du rapport ?
6. Si celui-ci se trouvait être partiellement ou totalement véridique, quelles sanctions la Municipalité envisage-t-elle de prendre ?
7. Quelles mesures entend-elle prendre pour améliorer la situation ?

Réponse de la Municipalité

M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports : – Tout d'abord, et sans aucune ironie, je remercie M^{me} Longchamp d'avoir déposé cette interpellation. Cela permet à la Municipalité, et à celui qui vous parle, de préciser la démarche en cours au Corps de police de Lausanne depuis de nombreuses années. C'est une démarche innovante, qu'il vaut la peine de connaître et de ne pas caricaturer comme certains journaux l'ont fait ces derniers jours.

Permettez-moi, avant d'entrer dans le vif du sujet, de corriger quatre ou cinq erreurs dans l'interpellation qui vient d'être lue et de donner quelques précisions. Ce rapport n'est pas sorti en avril, mais en mai 2007. Ensuite, il n'a jamais été convenu avec le groupe exclusivement composé de policiers qui y travaillait que ce rapport serait publié. C'est un document interne, qui devait le rester. Par ailleurs, après avoir reçu une lettre anonyme, un journal local a écrit que j'avais demandé au commandant de faire une enquête. Le journal s'est trompé : j'ai demandé au commandant de me renseigner sur la lettre anonyme. Par ailleurs, je ne suis pas président de la Conférence des directeurs des polices municipales vaudoises. Le président en est M. Daniel Carrard, conseiller municipal libéral d'Yverdon. Enfin, je n'ai jamais dit que tout allait bien. D'une part parce que je ne le pense pas et, d'autre part, parce que ce n'est pas le cas.

Venons-en maintenant aux faits. Ce rapport s'inscrit dans une démarche qui a commencé il y a longtemps. J'en cite quelques étapes : en 2001, il y a maintenant six ans, des rencontres ont eu lieu entre le commandement et l'Association des fonctionnaires de police de Lausanne (AFPL) pour déterminer comment améliorer le fonctionnement du Corps de police, après deux audits qui peinaient à déboucher sur des changements concrets. En 2002, un premier contact a lieu entre le Corps de police et des représentants des Universités de Lausanne et de Sherbrooke. L'Université de Sherbrooke est spécialisée dans les questions d'éthique liées à la police. Début 2002, après ces contacts, naît la volonté du Corps de police de développer une démarche éthique en son sein. Un préavis est rédigé, il est présenté à la Municipalité par ma prédécesseure, et le Conseil communal l'accepte la même année. La formation de quatre cadres supérieurs du Corps de police dans le domaine de l'éthique commence immédiatement. D'une durée de quatre ans, elle s'est terminée en 2006. Ces quatre personnes sont maintenant titulaires d'un master en philosophie, avec mention « éthique ».

En 2002 aussi commencent les premières sensibilisations de trois jours à tous les aspirants, qui se déroulent toutes les années. En 2003, le délégué à l'éthique est nommé. Ensuite, un questionnaire est envoyé à tous les policiers pour qu'ils puissent témoigner de leurs difficultés, de ce qui va bien, de ce qui ne va pas. Dans le même temps, des séances de conciliation entre la police et les plaignants sont introduites lorsqu'il y a des problèmes. Ces séances continuent

aujourd'hui et, très souvent, se terminent – avec mon accord – à l'amiable.

En 2003 commence également la formation de « catalyseur » en matière d'éthique ; la dernière volée finit ses cours ces jours. Elle devra encore remettre un travail de fin de formation, comme les autres l'ont fait. En début d'année prochaine, 37 personnes du Corps de police lausannois auront accompli cette formation et seront « catalyseurs ». Pendant cette période, le nouveau statut des policiers a été rédigé, vous l'avez voté il y a quelques semaines. Il s'inscrit exactement dans la ligne de cette démarche éthique.

Entre fin 2007 et début 2008, la rédaction de la charte éthique et du code de déontologie sera achevée. Si la Municipalité le veut bien, je viendrai prochainement devant vous avec un préavis affinant le concept de police urbaine de proximité. Ainsi, le Conseil communal pourra débattre sérieusement sur ces questions et donner un avis clair à la Municipalité lorsque le débat autour du paysage sécuritaire vaudois reprendra et qu'elle devra négocier avec le Canton.

Telles ont été les diverses étapes, en général. Venons-en maintenant à l'histoire du Groupe de travail Police-secours (GTPS).

Je l'ai dit, un questionnaire a été envoyé en 2003 à tous les policiers. Soixante-cinq pour cent d'entre eux ont répondu. C'est beaucoup. Le dépouillement de ce questionnaire a permis de constater que certaines choses allaient bien, d'autres moyennement bien, et d'autres pas du tout bien. De manière parfois discrète, des dysfonctionnements, des manques de communication, des violences étaient décrits, donnant une première image du fonctionnement du Corps de police. Celui-ci a pris le problème à bras le corps. Il n'a pas caché la poussière sous le tapis, il a voulu aller plus loin. Il a élu – démocratiquement, à bulletin secret – un groupe de travail formé de policiers, dirigé par un groupe de pilotage composé de représentants des ressources humaines, du psychologue, etc. La mission du groupe de travail était de pousser plus avant les investigations auprès des autres membres de Police-secours, sous la forme d'interviews. C'est là que sont sortis les problèmes d'organisation, liés notamment aux horaires difficilement supportables – j'en dirai un mot tout à l'heure –, de surcharge, de pénibilité, de difficulté à se reposer ; les problèmes de communication qui descendent bien de la hiérarchie vers le bas, mais ne remontent pas ; les problèmes de gestion du personnel – humiliations, mauvaise intégration des jeunes et des femmes – et les actes liés à la violence. Le rapport qui a défrayé la chronique, c'est la compilation de tous ces problèmes, mais aussi quelques pistes. Le rapport mentionne également diverses choses qui vont bien.

Ce rapport m'a été remis en main propre au mois de juin 2007. Je l'ai lu, je l'ai analysé. Evidemment, j'ai voulu rencontrer les personnes qui avaient accompli tout ce travail – c'étaient des policiers, qui le restaient au quotidien,

mais consacraient plusieurs heures par semaine à cette tâche – pour avoir leur point de vue et connaître plus à fond certains événements. D'emblée, ce groupe m'a dit : « Tout ce que nous souhaitons, c'est que cet immense travail ne reste pas lettre morte. Nous aimerions qu'il y ait des suites. » Je m'y suis engagé devant eux, devant le commandant. C'était au mois d'août. Je leur ai dit : « Politiquement, je pèserai de tout mon poids pour que ce travail ait des implications, comme le demandent beaucoup de policiers. » Il a été convenu de présenter ce rapport, avec des pistes d'amélioration, au mois d'octobre à Police-secours d'abord, parce qu'il paraissait opportun que les premiers concernés soient les premiers à en prendre connaissance. Et je le rappelle, le groupe de travail n'a jamais prévu de publier ce rapport.

J'ai lu dans le journal d'aujourd'hui que M^{me} Longchamp disait que j'avais traité ce dossier avec légèreté. Ça m'a un peu soulagé, à cause de mon surpoids, mais si je me reconnais beaucoup de défauts, je ne crois pas m'être engagé avec légèreté dans ce dossier.

Que s'est-il passé depuis le début de l'année ? J'avais alors eu vent, c'est vrai, des prémisses de ces problèmes, révélés pleinement dans le rapport. Nous avons commencé à discuter d'une première amélioration des horaires. À Police-secours, les policiers assurent les trois fois huit, par rotation. Souvent, ils n'ont pas deux jours de congé complets par semaine. C'est un horaire très pénible, où les temps de repos sont insuffisants. C'est très difficile de pratiquer cette profession à long terme avec de tels rythmes. Par conséquent, il faut les changer. Un groupe de travail s'en occupe, avec la consigne d'y parvenir avec l'effectif existant.

Un autre groupe de travail se réunit depuis quelques mois autour de la réorganisation du Corps de police. Le rapport relève à de nombreuses reprises un sous-effectif de Police-secours, le service qui a le travail le plus pénible et le plus irrégulier de tous. Il s'agit donc de renforcer Police-secours sur le plan des effectifs afin que les temps de repos puissent être accordés comme chacun le souhaite. C'est un gros chantier, qui demandera des changements importants aux policiers de l'encadrement.

Troisième changement, un colloque des cadres a été créé, réunissant des cadres supérieurs et intermédiaires. Le groupe de travail a souvent mis en évidence que les informations descendaient bien de la hiérarchie vers la base, mais que souvent, celles de la base ne remontaient pas aux cadres. Nous avons donc décidé ces dernières semaines d'améliorer le fonctionnement de l'encadrement pour que chacun puisse s'y retrouver dans les informations et les expériences dont il dispose.

Comme je l'ai déjà dit, les « catalyseurs » ont terminé leur formation et, par ailleurs, des rencontres avec les associations ont été mises sur pied, notamment avec les associations s'opposant au racisme et à l'homophobie, qui

signalent assez souvent des comportements inadéquats de la part des policiers. Nous tenons maintenant des séances régulières avec ACOR, le FEEL, etc., pour discuter des problèmes. Au cours de ces rencontres, les policiers expliquent leur logique, les associations font part de la leur. L'idée est de lancer des ponts entre ces différents milieux. Selon les informations dont je dispose, il semble qu'il y a moins de cas de violence. Je suis aussi persuadé que le dialogue entre les gens réels, et non pas virtuels, est le meilleur moyen d'y parvenir.

Nous avons aussi pris des dispositions pour que la police soit le plus proche possible de la population : lorsque nous recevons une pétition d'un comité de quartier ou d'habitants parce qu'une discothèque fait du bruit, ou je ne sais quoi, l'habitude est prise d'aller voir les habitants là où ils habitent. Avec un responsable de Police-secours, quelqu'un de la Police du commerce s'il y a un restaurant, etc. Nous avons fait de nombreuses réunions, par exemple à la Cité, à Tivoli, à Aloys-Fauquez. Selon les retours que j'en ai, les habitants sont en général très satisfaits de voir la police se déplacer chez eux pour parler de leurs problèmes.

Nous avons aussi, tout bêtement, apporté une solution à un problème de places de parc pour les policiers. Avec l'horaire en rotation, un groupe finit alors qu'un autre commence, à 4 heures le matin. Impossible de trouver des places de parc, notamment le soir en arrivant. Soit c'est encore en zone bleue, ou ça le devient le matin. Il s'agit de trouver une solution pour que les policiers, qui n'habitent pas toujours Lausanne, puissent se parquer. Elle sera prête pour le début de l'année.

Nous avons pris des mesures pour que l'information circule mieux, par des PV, par des mails, et pour qu'il y ait un meilleur suivi des dossiers. Lorsqu'un policier fait un rapport sur une situation, il doit pouvoir être informé de la suite qui lui est donnée.

Les actions de fond continuent. Vous avez accordé votre soutien au nouveau statut, qui va exactement dans cette ligne. Il vise à responsabiliser davantage les policiers, à mieux reconnaître leur expérience et à supprimer des grades. Ceux-ci seront des marques de l'expérience et non de pouvoir. Enlever quelques strates fera moins sentir le poids de la hiérarchie, ce qui était une demande des policiers. Enfin, comme je l'ai dit, nous mettons la dernière main à la charte éthique et au code de déontologie, qui guideront les policiers dans leur action.

Je me suis beaucoup impliqué personnellement dans la discussion de ce rapport. Je veux pleinement jouer mon rôle politique, mais seulement mon rôle politique. Certains, au Corps de police, avaient peur que je ne tiens pas ce rôle. Je l'ai dit aux policiers, je vous le dis : je le ferai. Et je crois pouvoir affirmer, en toute modestie, que les policiers s'en réjouissent. L'association professionnelle me l'a dit, le groupe de travail aussi, et les très nombreux policiers que j'ai croisés ces derniers jours à l'Hôtel de police ou dans

la rue m'ont donné de très nombreux témoignages dans ce sens.

Encore quelques mots sur le rapport. Toute cette démarche est novatrice. C'est une véritable introspection que le Corps de police a entreprise sur lui-même. C'était une démarche indispensable pour améliorer les choses. Nous avons donné la parole aux policiers, ce qui, semble-t-il, est une chose rare. En tout cas, ça ne s'est jamais fait en Suisse, et probablement plus loin à la ronde non plus. Cette parole, les policiers l'ont prise. Et ils ont dit des choses qui ne nous plaisaient pas forcément. Elles plaisent à la presse, évidemment, mais pas aux responsables politiques que vous êtes et que nous sommes. Le but, cependant, était bien que les critiques et les faits sortent et puissent être dits. Nous avons battu en brèche la loi du silence, l'omertà. C'est la condition nécessaire pour améliorer le fonctionnement du Corps de police. Nous voulons créer un état d'esprit, une culture d'entreprise, des structures tels qu'il soit possible de parler des fautes pour les corriger – je ne parle pas des fautes graves à caractère pénal – sans qu'elles soient automatiquement suivies de sanctions, mais qu'elles soient aussi utilisées dans le but de corriger son action. Un Corps de police qui dirait : « Chez nous, tout va bien » jeterait de la poudre aux yeux.

Ce rapport, que vous avez peut-être lu sur Internet, est une photographie, qui nous confronte à un paradoxe. Certains pourraient croire qu'à Lausanne, davantage de fautes sont commises parce qu'on en parle, alors qu'ailleurs il y aurait moins de fautes parce qu'on n'en parle pas. Mais ce n'est pas le cas. Les éthiciens, qui ont observé de nombreux Corps de police, disent qu'à Lausanne, il y a plutôt moins de fautes qu'ailleurs. Mais surtout, ce rapport va nous donner les outils pour changer. Il s'agit non seulement, comme le dit M^{me} Longchamp, de remercier l'immense majorité des policiers qui font très bien leur travail, mais aussi de dire – et la grande majorité le souhaite – que des changements doivent être apportés.

J'aimerais dire aussi aux Lausannois qu'ils ont une police de qualité, qui veut s'améliorer. Cette police a besoin de votre soutien, de celui de la Municipalité.

Les questions... J'y ai déjà largement répondu, mais j'y viens...

1. *Quand le municipal de police a-t-il pris connaissance de ce rapport ?*

Je l'ai dit : en juin 2007.

2. *Pourquoi le directeur de police voulait-il attendre octobre pour informer la Municipalité du contenu d'un rapport sorti en avril ?*

Je l'ai expliqué. Je voulais dévoiler le contenu de ce rapport en priorité à Police-secours et informer la Municipalité une semaine avant. J'aurais peut-être dû le faire plus tôt. Nous en avons discuté ensemble la semaine passée.

3. *M. le syndic a dit dans la presse...*

C'est lui qui répondra.

4. *Si M. le syndic a réellement pris connaissance de ce rapport il y a 8 jours, pourquoi n'a-t-il pas...*

C'est lui qui répondra.

5. *Comment la Municipalité a-t-elle informé l'ensemble du Corps de police sur le contenu du rapport ?*

Lorsque le rapport est sorti dans le *Matin Dimanche* il y a dix jours, j'ai passé, avec d'autres, toute ma journée à l'Hôtel de police, où j'ai convoqué tous les policiers de Police-secours avec le commandant pour leur parler du contexte politique et leur expliquer la situation. J'ai fait de même le mardi, lorsque les deux autres sections se sont rencontrées. Le rapport est connu, et l'information doit se poursuivre, sous d'autres formes. Nous allons reprendre la discussion avec l'ensemble de Police-secours et parler des pistes à creuser, comme je l'ai dit tout à l'heure.

6. *Si celui-ci se trouvait être partiellement ou totalement véridique, quelles sanctions la Municipalité envisage-t-elle de prendre ?*

Ce n'est pas la Municipalité qui prend les sanctions. Souvent, c'est le commandant qui les décide lorsqu'il y a des fautes à dénoncer au juge ; les actes pénaux le sont systématiquement. D'autre part, si l'on veut qu'un corps constitué, la police par exemple, s'améliore, il faut aussi tolérer un droit à l'erreur, pour des fautes sans gravité. Ce droit à l'erreur doit être utilisé pour corriger son action.

7. *Quelles mesures entend-elle prendre pour améliorer la situation ?*

Je les ai citées tout à l'heure, et je crois en avoir fait un inventaire exhaustif.

M. Daniel Brélaz, syndic : – J'ajoute quelques mots à la réponse du directeur de la Sécurité publique. M. Vuilleumier a été interviewé par *Le Matin Dimanche* le samedi précédent, sauf erreur. J'ai entendu pour la première fois parler de la sortie de ce rapport par un appel sur mon téléphone portable, par chance branché parce que je sortais. En effet, pour ceux qui ne le savent pas, le réseau ne passe pas chez moi, vu les qualités de Swisscom. J'ai reçu ce message le samedi soir. J'étais évidemment au courant de la démarche, puisque la Municipalité, puis le Conseil, en avaient voté le principe. J'ignorais, en revanche, qu'un rapport était imminent. La nouvelle n'était donc pas une surprise totale pour moi, c'était une surprise temporelle. On peut le dire comme ça.

Très vite, après une discussion organisée par M. Vuilleumier et une consultation avec le syndic, la Municipalité a décidé de publier sur Internet le rapport authentique, celui

présenté sur le site d'un notaire lausannois en étant une version intermédiaire. Ceci afin que les gens curieux de le lire aient la version finale et juste de ce rapport.

Quant aux mesures de fond, M. Vuilleumier a très clairement expliqué la complexité de ce dossier. Celui qui vous parle n'étant pas un agité perpétuel, il n'a pas ressenti le besoin de prendre des mesures spectaculaires avant que l'ensemble de la Municipalité ait pu en parler. Celle-ci, d'ailleurs, va dans le même sens. Les médias s'en sont fait l'écho, citant d'une part la position du directeur de la Sécurité publique et des Sports, et d'autre part celle du syndic : il y aura des poursuites contre les délits pénaux. Lorsqu'il s'agit de faits révélés dans le cadre d'une démarche volontaire, le but est d'éliminer les problèmes ; afin qu'une police qui fonctionne bien dans la très grande majorité des cas – comme tout le monde le reconnaît – fonctionne bien dans la totalité des cas, ou presque. Je suis très prudent, parce que le monde parfait n'existe pas.

Le Corps de police agit dans un univers où les fautes ordinaires – celles révélées par enquête, et non celles résultant de cette démarche d'autoanalyse – sont très peu tolérées. Depuis que je suis syndic, une petite dizaine de policiers, environ, ont été licenciés pour diverses raisons, dont la moitié pour une histoire de cannabis, relayée par les journaux. Lorsque la presse publie des déclarations fracassantes d'anciens fonctionnaires de police lausannois, je ne sais jamais si ce sont des gens normalement partis pour un autre Corps de police, où ils excellent, ou si ce sont des policiers licenciés – par exemple ceux dont je viens de parler – puisque leur anonymat est préservé.

Discussion

M^{me} Diane Gilliard (AGT) : – Il n'est pas du tout dans les habitudes de la gauche de féliciter la police. Je ne vais pas le faire, mais j'ai lu attentivement le rapport officieux, celui paru sur Internet. Il est long. J'ai été effrayée, indignée, par ce que cet audit interne – et volontaire – révèle de l'esprit qui règne dans un Corps de police. Le machisme, le racisme, le mépris des faibles et des différents, le bizutage des nouveaux, la désresponsabilisation des chefs jointe à leur autoritarisme, leur soumission aveugle à la hiérarchie, etc. En même temps, j'ai réalisé que les conditions de travail infligées aux policiers de Police-secours sont terribles. La Loi sur le travail n'est pas respectée sur les congés, les heures supplémentaires, le droit à la récupération après une intervention pénible. A lire ce rapport, on s'étonne que ce service fonctionne quand même correctement !

J'ai aussi compris que la solution ne peut en aucun cas consister en des mesures énergiques, immédiates, prises en urgence. En effet, un tel esprit, qui doit régner dans d'autres Corps de police... Je l'ai dit à mes amis et camarades, à la lecture de ce rapport, tous les fantasmes de mon passé de jeune gauchiste – enfin quand j'étais jeune et que j'étais gauchiste (... éclats de rire...) – ont été réactivés. Je veux dire : le contenu de ce rapport correspond exactement à ce

que je pouvais imaginer quand j'avais 20 ou 25 ans et que je participais à des manifestations comme celle qui a eu lieu dernièrement devant le Comptoir. Ce que je ne fais plus, aujourd'hui !

Si l'esprit d'un Corps de police m'apparaît si dégradé, il est évident que le changer pour parvenir vraiment à une police au service de la population, respectueuse des droits humains, en même temps que respectée dans ses propres droits humains, ne peut qu'être le résultat d'un long processus. Alors faire tomber des têtes, clac, clac, ça ne sert à rien. Ça paraît un détail, mais les têtes, une fois coupées, ne repoussent pas comme les poireaux.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Quelques brèves considérations. D'abord les circonstances de cette affaire : le courrier anonyme. L'anonymat est synonyme de lâcheté et cela me rappelle furieusement le début de ce qu'on a appelé l'« affaire Ethenoz », celle du CSR Lausanne. Elle avait démarré par un mail anonyme. Outre le très fort caractère des trois protagonistes impliqués au niveau de la Ville, du Canton et du Contrôle cantonal des finances, si on avait pu partir de faits signés et divulgués à visage découvert, le climat aurait été beaucoup moins délétère, dès le départ. Je désapprouve totalement le fait qu'on ait livré en pâture à un public non averti, le public du *Matin*, des informations qui revenaient en premier lieu au Conseil communal. Voilà pour la forme.

On a cité le rapport Carrard. Je refuse que ce qui nous occupe ce soir soit un ixième épisode de cette guerre des Bleus contre les Rouges. Si nous avons une police unifiée, le Corps de Lausanne serait toujours le Corps de Lausanne. Quant à la gendarmerie, elle n'a ni plus ni moins à balayer devant sa porte, mais le rapport Carrard n'a pas à nous influencer dans ce que nous décidons ce soir.

La police devrait être indépendante des pressions du pouvoir politique. Or elle ne l'est pas. Lorsque la Direction de police était en des mains radicales, des interpellations urgentes étaient déposées avec une régularité quasi horlogère sur des violences policières. Et je me rappelle avoir entendu M^{me} Doris Cohen Dumani, répondant à deux interpellations urgentes le même soir, dire dans un cri du cœur : « Mais foutez-nous la paix et laissez-nous travailler ! » Je constate qu'avec un directeur marqué politiquement à gauche, nous avons vécu une année de grâce, il n'y a plus eu d'interpellation urgente sur des violences policières. Cela signifie que la police est liée, par son directeur, aux aléas du climat politique. Ce ne devrait pas être le cas.

Parlons maintenant des policiers. Ce sont des gens ordinaires qui accomplissent une tâche extraordinaire, ou en tout cas jamais ordinaire. Ils subissent des moments de stress intense. Je les vois, le dimanche matin à 6 h, venir sur mes terres manger leur pique-nique, boire leur berlingot. Ils n'en peuvent plus. Ils sortent de deux heures de « castagne » quasiment ininterrompue, où ils ont subi non seulement de la violence verbale, mais physique. C'est à ces gens qu'on

cherche les poux dans les cheveux, pour quelques coups de pied ici ou là ou un coup de matraque de trop ? Si vous voulez livrer cette ville à l'anarchie, castrez vos policiers, en étant toujours derrière eux à leur chercher noise. Personnellement, je n'en serai pas. Ça ne doit pas couvrir les attitudes répréhensibles, et garantie nous en a été donnée. Nos policiers doivent, en quelques secondes, voire en quelques minutes – parce qu'ils sont le bras armé de l'Etat via les Communes – prendre des décisions que d'autres, dans leurs bureaux ou à leurs rédactions, mettront des semaines, voire des mois à analyser ou à critiquer.

Maintenant, nous avons besoin d'un peu de sérénité. Je terminerai sur cette phrase de M. Vuilleumier : « Le policier a droit à l'erreur. » Mais le droit à l'erreur ne signifie pas tolérer des actes intolérables. Le droit à l'erreur veut qu'on ne juge pas avec une plus grande sévérité ce qu'on exigerait de chacun de vous et de nous.

M. Alain Hubler (AGT) : – C'est surprenant, n'est-ce pas, un deuxième « gauchiste » qui vient défendre la police. C'est peut-être étonnant, mais je crois qu'il faut le faire. Surtout quand le débat part dans tous les sens. En effet, j'ai cru comprendre que M^{me} Longchamp désirait des mesures spectaculaires, c'est du moins ce qui transparaît de son texte. Quelques instants après, j'entends M. Chollet dire – en substance : « Il ne faut quand même pas abuser, on ne va pas les embêter pour quelques coups de matraque de trop ! » Il y a un moyen terme à respecter et à trouver entre ces deux positions.

Madame Longchamp, vous dites deux choses dans votre interpellation. Vous dites d'une part que vous avez toute confiance en la police. Et d'autre part, vos questions interrogent : pourquoi des suites dures et efficaces n'ont-elles pas été prises suite aux horribles révélations de cet audit ? Ça me paraît incompatible. D'abord pour une première raison : l'audit, tel qu'il a été créé et conduit, est un travail interne – comme son nom l'indique. Il ne s'agit pas d'une enquête de l'Inspection générale des polices (IGS), une enquête des « bœuf-carottes » comme disent les Français, ni d'une enquête administrative, dont l'objectif est d'obtenir des faits, des noms, des dates, des témoins, de conclure puis de juger. Peut-être n'avez-vous pas très bien compris la démarche de cet audit. C'est un travail interne, qui n'aboutira pas à des faits précis et à des coupables.

Par ailleurs, si des faits graves venaient à se reproduire, d'une part cet audit aura calmé certaines ardeurs de matraque – à supposer qu'il y en ait, mais il semble que c'est le cas. Je fais assez confiance à la Municipalité et au municipal concerné pour qu'il donne les suites qui s'imposent à ce genre de comportements, qu'on peut appeler déviants. Cela vaut aussi pour les policiers qui font correctement leur travail. Il ne faut pas l'oublier : un policier qui abuse de sa matraque frappe la personne qui reçoit les coups, mais il donne aussi des coups de matraque dans le dos, si l'on peut dire, des collègues qui travaillent correctement et avec déontologie. Je ne parle pas d'éthique, mais de déontologie.

Pour que ces comportements cessent, il faut qu'ils soient connus. Et pour qu'ils soient connus, il faut qu'ils soient révélés. C'est pourquoi je fais aussi confiance à la Municipalité, pour qu'elle mette sur pied, à plus ou moins brève échéance, une commission de plainte, complètement indépendante de l'Autorité politique municipale, ouverte aussi bien aux usagers qu'aux policiers. J'imagine en effet que certains policiers ont mal vécu ce qu'ils ont relaté dans le rapport. Comme l'a dit M. le municipal, ce rapport est une photographie. Mais si après avoir fait la photographie on ferme les yeux, ou le diaphragme, on ne voit plus rien, et il n'y a pas de suite. Ce qu'il faudrait, c'est un film. Et c'est pourquoi je propose cette commission, qui pourrait jouer le rôle de film.

M. Roland Philipoz (Soc.) : – Avec moi, nous serons trois à être montés à la tribune pour soutenir, défendre et peut-être féliciter la police. Je commence par fustiger l'attitude de ce candidat libéral au Conseil national, qui a des ambitions personnelles, qui aspire à des responsabilités importantes et qui choisit de divulguer à la presse un rapport confidentiel, un document de travail, en faisant mousser les choses pour qu'on parle de lui. La presse le présente comme un ancien député libéral et oublie de dire qu'il est non réélu. Il a tenté de revenir au Grand Conseil en maltraitant l'image de Lausanne, mais les électeurs n'ont finalement pas voté pour lui. Comme quoi, les candidats ne peuvent pas tout se permettre. Les Lausannois n'ont pas été dupes et ils ne le seront sans doute pas : la volonté de dénigrer et de nuire à la police pour son seul profit est une fois encore trop évidente. Ce qui ne manque pas d'inquiéter, c'est que d'autres candidats au National s'associent à lui pour prendre de la hauteur en squattant la tour de Sauvabelin. Pour ma part, ce n'est pas sur lui que je compterais pour élever le débat politique !

Aujourd'hui, le municipal de gauche à la tête de la police depuis juillet 2006 est attaqué comme s'il était le seul responsable de ce qui apparaît dans le rapport. Or ce document de travail est issu d'une démarche participative lancée par une municipale radicale en février 2005. La décision de procéder à un audit interne était courageuse, M^{me} Cohen-Dumani et le commandement voulaient ainsi parvenir à un diagnostic permettant de faire évoluer positivement les pratiques policières et le management et permettant notamment aux collaborateurs de Police-secours de s'améliorer. Avant même sa relecture interne, ce document a été utilisé pour révéler des éléments, certes importants, mais qui n'auraient pas dû obscurcir l'ensemble du travail réalisé. Formuler ce qui rend le quotidien difficile, les frustrations, les blessures psychologiques, la non-reconnaissance de la part des usagers comme des cadres devait déboucher sur un train de mesures qui n'a pas encore pu se mettre en place et déployer ses effets. De telles mesures se font sentir sur plusieurs années. Mais on sait que le simple fait de s'interroger sur des pratiques, de faire apparaître les dysfonctionnements, a déjà un effet positif sur le quotidien, et l'améliore.

Qui a jamais cru, qui a osé dire que dans un corps constitué comme la police, tous les collaborateurs sont irréprochables ?

Ne mettons pas la police et tous ses collaborateurs dans l'obligation impossible d'être parfaits ! Certes, en théorie elle devrait l'être, elle doit, pour le moins, tendre à l'être. C'est ce que fait Police-secours quand elle fait son autocritique sans complaisance, en faisant émerger des dysfonctionnements et en proposant des mesures pour améliorer intelligemment et activement la situation. Mais savez-vous qui travaille à Police-secours ? La plupart des policiers sont jeunes, 57% ont moins de 30 ans, et 56% exercent cette profession depuis moins de cinq ans. Comme c'est la porte d'entrée dans la profession, le passage obligé, il n'est pas étonnant que quelques-uns partent ensuite vers d'autres spécialisations. Quant au nombre de démissions, qui serait très important, nous l'avons entendu lors de la précédente séance du Conseil, il est intéressant de constater qu'en 2006, il y a eu neuf départs, six démissions, deux décès, une retraite et douze transferts internes. Sur 213 équivalents plein temps, en tenant compte des transferts, cela équivaut à peine à 10% de départs, donc très peu. En effet, 15% sont considérés comme une moyenne acceptable du taux de rotation du personnel. On brise ainsi l'idée que tout le monde s'en va vers des horizons meilleurs.

J'ai eu la chance, par mon activité professionnelle, de passer trois jours avec ces policiers de première ligne, les côtoyant dans toutes sortes d'interventions. On l'oublie, mais la plupart sont des interventions à caractère social. Ils m'ont impressionné par leurs compétences et leur capacité à s'adapter à toutes sortes de situations. Bien sûr, je n'ai pas tout vu et je ne suis pas dupe. Il y a sans doute des personnes plus rugueuses, qui dérapent dans les relations, qui ne sont pas adéquates, et qui doivent être encadrées et formées, quelquefois sanctionnées. Mais je suis assez admiratif de la démarche entreprise, participative et anonyme, pour amener des changements. Je suis sûr que d'autres corps constitués, d'autres corporations, si elles osaient le faire, frissonneraient à l'idée que le contenu d'un rapport intermédiaire tel que celui qui nous occupe ce soir soit divulgué dans la presse. A quelques nuances près, il contiendrait probablement le même type d'observations sur la communication, les rapports hiérarchiques, les rapports avec les usagers, la violence psychologique. On imagine assez facilement cela pour un hôpital, le service pénitentiaire, les enseignants, et d'autres institutions ou professions.

L'Autorité politique a un devoir de surveillance, mais elle doit l'assumer positivement et non pas à charge. Notre police a choisi de développer des outils pour s'interroger sur ses pratiques, de former les gens dans le respect de valeurs humaines, de transmettre, par des cours et un suivi, l'éthique et la déontologie indispensables pour exercer ce métier. Laissons-lui le temps et accompagnons-la, sans la dévaloriser alors qu'elle fait ce qu'il faut, et dans le bon sens.

Pour moi, pour d'autres aussi, le problème qui nous occupe n'est vraiment pas où on le situe, chez Police-secours, mais bien chez quelques candidats aux élections fédérales en mal de visibilité.

M. Marc-Olivier Buffat (LE): – Je vous remercie de me donner la parole, Madame la Présidente, même si les candidats au Conseil national sont apparemment suspects de partialité, d’opportunisme et toute cette sorte de choses. Mes préopinants l’ont soulevé à juste titre: le travail éthique interne commencé par M^{me} Doris Cohen-Dumani doit être salué. Reste, Monsieur le Municipal, une question: que serait-il advenu de ce rapport, destiné à rester interne, s’il n’avait pas été rendu public? S’il vous plaît, levez les quelques points d’interrogation qui demeurent dans notre esprit. Si l’on voit, comme l’a relevé M. Chollet, la même démarche d’intervention anonyme de la part de quelqu’un qui ne souhaite pas rendre ce document public, c’est peut-être par crainte qu’on laisse le couvercle sur la marmite, comme dans l’affaire du Contrôle cantonal des finances (CCF). C’est une explication à cette démarche, un peu incongrue il est vrai.

J’aimerais replacer ce rapport, que j’ai lu, dans le cadre de notre politique communale générale. Quelques cas y sont cités – on parle de bizutage – qui pourraient s’apparenter à du « mobbing ». Je mets beaucoup de guillemets, parce que ce terme est souvent galvaudé. A ce propos, Monsieur le Syndic, je vous rappelle que nous attendons impatiemment votre préavis sur la protection contre le mobbing, tout comme le résultat du dernier recours au Tribunal fédéral que vous avez déposé et que vous devez communiquer à la Commission de gestion. Un problème pourra déjà être résolu par ce préavis.

Enfin, Monsieur le Municipal, vous paraissiez peu enclin à soutenir la démarche de mon collègue Gilles Meystre, visant à établir un état des lieux des possibilités de vidéosurveillance. Le hasard fait parfois bien les choses puisqu’on lisait dans la presse que le Conseil fédéral est tout à fait favorable à ce type de mesures. A la lecture de ce rapport, je constate que vos hommes sont surchargés, surmenés, qu’on leur demande de faire des rondes dont ils comprennent apparemment mal l’utilité. D’où une conclusion assez logique: utilisons les moyens techniques de façon parcimonieuse et réglementée, et pour soulager vos hommes. Je souhaite que vous fassiez dès lors bon accueil à la motion déposée.

Et enfin, la police urbaine de proximité. C’est un terme à la mode, souvent utilisé par les candidats au Conseil national. On le lit aussi dans ce rapport. Monsieur le Municipal, qu’est-ce qu’une police de proximité? Donnez-nous rapidement une définition de ce concept. En effet, dans ce rapport, la police de proximité, c’est un peu tout. C’est encore un beau slogan politique. Est-ce une police de quartier? A quoi sert-elle? Quels sont les usagers qui vont y recourir? Quelles seront les tâches assignées à cette police de proximité? Le rapport, là encore, met le doigt sur un véritable problème de politique générale communale. Il est urgent que vous redéfinissiez et clarifiez ce concept.

Enfin, il y a la question des rapports avec la police cantonale. Je crois savoir que la nouvelle cheffe du Département

s’emploiera à développer les meilleurs rapports possibles avec votre police. On sait qu’elle fait preuve de dynamisme en ce début de législature. Nous veillerons à ce que les résultats de ces discussions nous soient communiqués. Dans votre Corps de police aussi, des gens se posent des questions: où va-t-on, comment y va-t-on et que fait-on? Sachez que nous resterons vigilants.

M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports: – La police urbaine de proximité est un concept qui m’est très cher. Je répète rapidement ce que j’ai dit tout à l’heure, puis je citerai deux ou trois points indiquant ce que c’est. Un préavis est en préparation. Il sera d’abord soumis à mes collègues, évidemment, et s’ils l’acceptent, je viendrai devant vous. Ce préavis expliquera ce qu’est la police urbaine de proximité. Il était prévu d’y faire une synthèse du rapport dont nous discutons en ce moment et des mesures prises pour corriger la situation. Si tout se passe comme je le souhaite, vous aurez ce préavis avant Noël ou juste après. Je souhaite que vous en ayez débattu afin que le municipal qui représentera la Ville de Lausanne dans les discussions entre les polices municipales et la gendarmerie, ainsi qu’au niveau politique et opérationnel, puisse s’appuyer sur l’avis du Conseil communal.

Nous discuterons au moment voulu de police de proximité, mais voici, en quelques mots, ce que c’est. D’abord, c’est une vision globale de la sécurité: prévention, dissuasion, répression. Elle part du principe que l’insécurité, ce n’est pas l’affaire de la seule police. Deuxièmement, la police de proximité travaille en partenariat, et vise à responsabiliser les autres acteurs de la société par rapport à la sécurité. Par exemple, la police de Lausanne a développé des partenariats avec les discothèques, avec le CHUV, avec les transports publics, avec Cery, avec les écoles, avec d’autres encore. L’idée est de coordonner les activités de prévention, de dissuasion et de répression entre les divers partenaires de la sécurité. Troisièmement, la visibilité. Lorsque nous allons dans les quartiers, la police est visible. C’est ce que les gens nous demandent. Depuis un certain temps déjà, avec l’aide de Police-secours dans les limites de ses effectifs, nous avons développé la présence de policiers en uniforme, et à pied ou en vélo. Quatrièmement, la rapidité d’intervention. Si vous racontez aux usagers tout ce que je vous dis maintenant et si, en même temps, il faut 45 minutes à une voiture de Police-secours pour répondre à une demande d’aide, ça ne va pas. A Lausanne, en respectant les priorités évidemment – à la centrale d’engagement, un spécialiste est là pour traiter des priorités –, nous garantissons une intervention dans les cinq minutes sur toute la ville. La police de proximité, en quelques mots – mais nous en traiterons plus à fond prochainement – est une police qui connaît les quartiers et les habitants.

M. Chollet a parlé de « police unifiée ». Ce débat aura lieu et chacun aura son avis et certains sont pour la police unique. Je regrette que ces derniers, parce qu’ils ont cet avis, se soient permis de salir la police lausannoise et tous ceux

qui font ce travail difficile. A mon avis, cette attitude n'était pas digne. Mais évidemment, ce débat aura lieu.

M. Hubler parle de commission d'enquête ouverte aux policiers et aux citoyens. Notre idée, c'est d'abord d'outiller les policiers, avec la formation, avec la démarche éthique, etc., afin qu'ils agissent le plus adéquatement possible dans les diverses situations. Il y a aussi les commissions paritaires de conciliation, qui fonctionnent assez souvent à satisfaction des personnes qui les sollicitent. Elles permettent de régler les problèmes à l'amiable. Mais en effet, si les problèmes ne se règlent pas, une commission d'enquête serait imaginable, c'est une idée à creuser.

Je remercie M. Philippoz d'avoir parlé de son stage. Faire un stage à Police-secours évite bien des discours et permet de voir comment les policiers doivent passer très rapidement d'une situation à l'autre, ce qui est une des causes de la grande difficulté de leur travail.

Monsieur Buffat, croyez-moi ou ne me croyez pas : ce rapport n'était pas établi pour être publié. Je l'ai dit, je le répète. En revanche, je me suis engagé à ce qu'il ait des suites. Son contenu n'est pas plaisant, mais nous allons faire en sorte que ce qu'il dénonce soit corrigé au maximum. Ce rapport, c'est la transparence. Si vous pensez que le municipal veut maintenir l'opacité et que je ne l'ai pas divulgué avant pour cette raison, vous vous trompez. C'était par courtoisie pour les policiers, mais aussi pour travailler sereinement. M. Philippoz l'a dit : ce que nous faisons là est un travail de longue haleine, ce n'est pas spectaculaire. Ce ne sera spectaculaire que quand nous aurons amélioré de manière sensible toute la police lausannoise.

M^{me} Thérèse de Meuron (LE) : – Je ne voudrais pas que cette soirée se termine sans rappeler que la droite, comme à son accoutumée et toutes les années précédentes, a pris le parti de la police et loué son travail. M. Jean-Luc Chollet l'a rappelé très justement : nous n'avons pas attendu aujourd'hui pour reconnaître ce travail, contrairement à A Gauche Toute !, qui a relevé très justement que ce n'était en principe pas son rôle que de louer les services policiers.

Je ne vais pas allonger le débat, mais je reviens sur les propos de M. Hubler. Il nous dit que nous n'avons probablement pas bien compris le sens de la démarche entreprise par la Direction de police. Il se peut. Mais il se peut aussi que M. Hubler n'ait pas bien compris le sens de l'interpellation de M^{me} Longchamp. Si je fais une autre lecture de son intervention, notre collègue n'attaque en aucun cas le travail de la police. Au contraire – relisez le début de l'intervention – elle souligne le travail difficile qu'elle accomplit et l'en remercie. En revanche, elle s'interroge sur le sort réservé au rapport, ce qui n'a rien à voir avec le travail accompli. Son interpellation repose uniquement sur le rapport, et pose des questions sur le sort qui lui est réservé, par la Direction de police, par la Municipalité, et par son syndic. Je rappelle seulement cela, sachant naturellement que l'interpellatrice pourra se défendre elle-même contre les propos de M. Hubler.

M. Roland Ostermann (Les Verts) : – M. Chollet a posé un problème important. Il s'est insurgé contre l'envoi anonyme de ce rapport. Je remarque néanmoins que l'anonyme n'a pas remis le rapport à la presse, il l'a déposé chez un notaire. Si les notaires commencent à envoyer à la presse tous les rapports qu'ils reçoivent et tous les documents en leur possession, nous finirons même par connaître le prix des transactions immobilières de la Commune ! (*Eclats de rire.*)

M^{me} Françoise Longchamp (LE) : – Je remercie la Municipalité, et particulièrement M. Vuilleumier, d'avoir énuméré tout ce qui a été entrepris depuis 2000 pour pallier les dysfonctionnements déjà dévoilés à ce moment-là.

Monsieur le Municipal, vous nous avez dit que vous aviez été au courant de ce rapport en juin et que vous avez immédiatement pris les choses en main et demandé que des mesures soient prises. De juin à mi-septembre, il y a deux mois et demi, presque trois mois si vous avez reçu le rapport à mi-juin. Il y a là, de nouveau, un défaut de communication au sein de la police ! Sinon, pourquoi des policiers auraient-ils jugé bon de transmettre ce rapport anonymement à la presse ? On parle beaucoup de M. de Preux ce soir, mais un policier aussi a porté directement plainte, en dévoilant certains dysfonctionnements de la police. Pourquoi ces policiers ont-ils jugé bon, à mi-septembre, de le faire ? Je ne comprends pas.

Je m'étonne que vous ayez prévu de ne révéler le contenu de ce rapport à la Municipalité qu'à mi-octobre. Quand des choses graves se passent – et celles-ci sont graves – et comme la Municipalité se réunit chaque semaine, elle aurait dû être mise plus rapidement au courant de ces dysfonctionnements, sans attendre le mois d'octobre.

Je reviens sur quelques propos de mes préopinants. Monsieur Chollet, je n'ai pas attaqué la police. Comme l'a dit M^{me} de Meuron, que je remercie, il faut reprendre les termes de mon interpellation. Je n'ai pas attaqué la police, puisque je l'ai remerciée pour son travail. Comme dans chaque service, dans chaque entreprise, il y a peut-être quelques chefs ou sous-chefs qui se croient permis de trop jouer au petit caporal. On lit dans ce rapport qu'il y a du mobbing, des exactions, etc. Prenez la peine de le lire si vous ne l'avez pas fait et vous serez surpris... Certainement, seule une petite partie des policiers se permet ce genre de comportements. Ce qui me fait interpellier M. Hubler : Monsieur Hubler, je n'ai pas demandé de prendre des mesures spectaculaires à l'égard de la police tout entière, mais seulement – je viens de le dire à M. Chollet – envers ceux qui ont commis des exactions. Vos milieux sont toujours prêts à s'indigner dès qu'il y a du racisme, du sexisme, etc. Ce rapport en fait état, je ne vois pas pourquoi vous ne pouvez pas soutenir mon intervention.

Monsieur Philippoz, vous avez parlé du candidat libéral au Conseil national. Peut-être que vous ne suivez pas les débats du Grand Conseil, mais M. de Preux, en tant que

député, a toujours défendu la police et déposé des motions en sa faveur. C'est peut-être pour ça qu'un policier a jugé bon de lui faire parvenir ce rapport. Là aussi, vous faites des procès d'intention qui n'ont pas lieu d'être.

C'est ce que je voulais dire pour l'instant.

La présidente: – Merci, Madame Longchamp. Est-ce que vous déposez une résolution ?

M^{me} Françoise Longchamp (LE): – Oui, Madame la Présidente. Je vous la lis :

Résolution

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité fasse rapidement la lumière sur cette affaire afin que le Corps de Police-secours retrouve la stabilité et la sécurité morale qu'il mérite.

La présidente: – Merci. Je mets en discussion la résolution proposée par M^{me} Longchamp.

Discussion

M^{me} Monique Cosandey (Soc.): – Je ne sais pas si j'ai bien compris. M^{me} Longchamp demande qu'on fasse la lumière sur cette affaire. Que signifie «cette affaire»? J'aimerais que vous nous expliquiez et peut-être que vous reformuliez votre résolution de façon plus intelligible. Je vous remercie.

M^{me} Françoise Longchamp (LE): – «Cette affaire» est un terme couramment utilisé. Il y a un rapport d'audit, qui met en cause certains faits qui auraient eu lieu au sein du Corps de police. Nous, conseillers communaux, sommes en droit de demander que la Municipalité fasse rapidement la lumière sur ce qui a été dévoilé... Non! Sans donner de noms! Il n'est pas nécessaire de connaître des noms, mais nous sommes en droit de savoir ce qui s'est passé réellement.

M. Philippe Mivelaz (Soc.): – La police connaît quelques dysfonctionnements. Ce rapport même est la preuve qu'elle travaille à les corriger. Alors je dirai comme M^{me} Cohen-Dumani : foutez-lui la paix !

M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports: – Les audits qui ont abouti à ce rapport ont été menés – c'était la condition de base – de manière strictement anonyme, la prise d'informations aussi. On ne sait pas qui a dit quoi, qui a fait quoi et quand, et rien n'a été vérifié. Si «faire la lumière sur cette affaire», c'est faire la chasse aux gens qui ont dit quelque chose, c'est complètement contraire aux engagements pris par la directrice précédente, et totalement opposé à la volonté d'obtenir une photographie réelle de la situation. Les policiers se sont exprimés parce que les interviews devaient rester anonymes. De nouveau, je ne parle pas des fautes graves, je parle des dysfonctionnements autres. Dans cet état d'esprit, cette résolution doit être rejetée.

La présidente: – Quelqu'un d'autre désire-t-il prendre la parole sur cette résolution? Il ne semble pas. Donc nous mettons en vote cette résolution. Je vous la relis :

Résolution

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité fasse rapidement la lumière sur cette affaire afin que le Corps de Police-secours retrouve la stabilité et la sécurité morale qu'il mérite.

Ceux qui approuvent cette résolution sont priés de lever la main. Avis contraires. Abstentions? A une très large majorité, cette résolution a été refusée. Le sujet est liquidé. Merci Madame Longchamp.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu l'interpellation urgente de M^{me} Françoise Longchamp et consorts : «Une Municipalité autiste?»;
- oui la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

La présidente: – Nous avons une deuxième interpellation à traiter. Nous avons prévu de la prendre en fin de soirée, mais comme il est 22 h 15, nous pouvons considérer que nous y sommes... La deuxième interpellation urgente a été déposée par M. Olivier Martin, elle porte sur la maison de paille. J'appelle M. Martin à la tribune. Vous avez la parole, Monsieur.

Interpellation urgente de M. Olivier Martin et consorts : «Maison de paille : zone de non-droit?»³

Développement

M. Olivier Martin (LE): – (*Lit son interpellation.*) Il y a maintenant quelques semaines qu'a débuté la construction d'une maison de paille sur un terrain pentu situé en dessous de l'ex-Dolce Vita. La presse locale s'en étant très largement fait l'écho, je ne referai pas ici l'historique des événements.

Mon propos par cette interpellation n'est pas d'évoquer l'éventuel intérêt d'une telle démarche sur le plan de la technique de construction, voire du point de vue architectural. Il est du reste tout à fait possible que cette expérience méritait d'être tentée, mais en aucun cas dans les conditions que nous connaissons.

³BCC 2007-2008, T. I (N° 2/I), p. 96.

Ce qui m'a surpris pour ne pas dire choqué dans cette affaire, c'est la manière dont les choses se sont déroulées. En effet, le collectif des constructeurs semble être passé maître dans l'art de la politique du fait accompli. Aucune autorisation ne semble avoir été demandée, mépris des décisions de l'autorité, bref on fait avancer son projet dans la plus totale illégalité, et plus grave encore, tout ceci sans provoquer la moindre réaction municipale.

Et pourtant... Nous nous trouvons face à une manière de procéder qui aurait dû, sur le principe même, engendrer une ferme condamnation de la part de l'Autorité lausannoise. Cette situation m'amène donc à poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. La Municipalité a-t-elle, par l'intermédiaire de l'un ou l'autre de ses services, eu vent de ce qui se préparait avant que ne débute la construction ?
2. Dans un premier temps, la Municipalité a signifié que les squatters devraient quitter les lieux dans les meilleurs délais. Pourquoi la Municipalité n'a-t-elle pas fait respecter cette décision ?
3. La Municipalité dispose-t-elle d'informations nouvelles sur les intentions du collectif, si oui lesquelles, si non compte-t-elle en obtenir et par quel moyen ?
4. Combien de temps encore la Municipalité compte-t-elle laisser se poursuivre cette expérience ?
5. Par son attitude laxiste dans la gestion de cette affaire, la Municipalité a-t-elle conscience de créer un précédent ?

Je vous remercie par avance pour vos réponses à ces questions.

Réponse de la Municipalité

M. Daniel Brélaz, syndic : – J'ai déjà répondu à M. Voiblet sur ce même sujet en début de séance. La Municipalité, dans un premier temps, a demandé l'évacuation et a même tenté de faire détruire l'objet. Mais face à l'opposition des occupants, elle n'a pas voulu recourir à la violence. Elle a donc décidé d'entrer en dialogue avec lesdits occupants. Ce dialogue n'est pas terminé, une séance est encore agendée à mi-octobre. Nous ne pourrions pas traiter des tenants et aboutissants de cette affaire le 23 octobre – c'est trop proche de la réunion, il faut le temps de rédiger une réponse – ce sera vraisemblablement le 6 novembre.

Discussion

M. Olivier Martin (LE) : – Je prends acte de la réponse de M. le syndic, pour autant qu'on puisse l'appeler ainsi. Je compte sur lui pour informer spontanément notre Conseil, non le 23, mais lors de la séance du 6 novembre. Selon ses réponses, je me réserverai à ce moment-là – je ne sais pas si notre Règlement l'autorise – de déposer une résolution.

La présidente : – Nous n'avons traité que deux interpellations urgentes, nous n'avons pas commencé à débattre des rapports, et il est déjà 22 h 20. La Municipalité a demandé que nous prenions en priorité le point 10, le rapport-préavis «Transformation du Temple de St-Luc en Maison de quartier. Réponse au postulat Marc Dunant (Pour une Maison de quartier à la Pontaise)». J'appelle M. le rapporteur Jacques-Etienne Rastorfer à la tribune. S'il est encore là...

Transformation du Temple de St-Luc en Maison de quartier

*Réponse au postulat Marc Dunant
« Pour une Maison de quartier à la Pontaise »*

Rapport-préavis N° 2007/2

Lausanne, le 25 janvier 2007

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du rapport-préavis

Le 1^{er} mars 2005, le conseiller communal Marc Dunant a déposé une motion intitulée « Pour une Maison de quartier à la Pontaise », qui demandait que l'actuelle église et ses locaux annexes soient transformés en un lieu de rencontres pour les groupes et associations du quartier. Compte tenu de l'importance de cette étude et des contacts qu'elle devait impliquer avec tous les partenaires intéressés à ce projet, le motionnaire admettait que le délai de réponse puisse être porté à un an.

La commission chargée de son examen s'étant prononcée à l'unanimité pour la prise en considération de cette proposition, votre Conseil – lors de sa séance du 30 août 2005 – a renvoyé cette motion, transformée entre-temps en postulat, à la Municipalité pour étude et rapport.

2. Le Temple de St-Luc

2.1 L'édifice

Le temple de St-Luc a été construit en 1940 sur un terrain que l'Eglise libre, qui y possédait une chapelle, avait vendu à l'Eglise nationale. Les architectes Eugène Beboux et Paul Lavenex en ont réalisé les plans, alors que le taureau – symbole de l'évangéliste Luc – a été sculpté sous la direction d'Edouard Sandoz qui l'a conçu et offert à la Ville. Une restauration intérieure a été entreprise en 1965 sous la direction de Paul Lavenex.

Le temple occupe le 1^{er} étage du bâtiment, alors que le rez-de-chaussée abrite deux salles de réunions, une cuisine, un foyer, des bureaux et des W.-C.

L'ensemble se trouve aujourd'hui dans un état qui, sans être alarmant, est néanmoins préoccupant : l'enveloppe (murs, fenêtres et toiture) est défectueuse, le beffroi fragilisé par la corrosion et le chauffage électrique déraisonnablement énergivore ; l'ascenseur hydraulique qui permet aux personnes à mobilité réduite d'accéder au temple ne doit quant à lui plus être utilisé que sous la surveillance d'un responsable formé pour cela ; les installations sanitaires et la cuisine ne correspondent plus aux normes actuelles ; enfin, des interventions doivent être régulièrement commandées pour faire tomber, sous contrôle, les plaques de béton qui, menaçant de se détacher de la façade et du clocher, représentent un danger pour les passants.

On peut donc affirmer que cette situation justifierait aujourd'hui une réfection complète. Etabli en 1993 par le Service d'architecture, un état des lieux évaluait le montant de ces travaux à Fr. 1'663'000.–. Les ressources budgétaires ont toutefois imposé de différer ce projet au profit d'autres priorités plus urgentes.

2.2 *L'organisation paroissiale*

Avec le temple de Bellevaux sur l'autre versant du vallon de la Louve et le centre œcuménique du Bois-Gentil (qui, ouvert en 2001, a remplacé les chapelles provisoires catholique et protestante), l'église de St-Luc est l'un des trois lieux de cultes de la paroisse de Bellevaux–St-Luc.

S'ajoutant à la réduction des postes paroissiaux et donc des services, cette proximité et la meilleure commodité des deux édifices les plus récents ont déjà conduit les responsables paroissiaux à réduire l'utilisation du site de St-Luc.

Cette situation n'est d'ailleurs pas propre à la paroisse de Bellevaux–St-Luc. La problématique du nombre des lieux de cultes et de l'intensité de leur occupation a en effet déjà été évoquée à plusieurs reprises avec les responsables de la Région 12, qui rassemble les paroisses protestantes de Lausanne. Au terme de cette réflexion, la réaffectation d'un temple a été considérée comme une bonne solution, surtout si elle intervient au profit d'autres activités associatives.

3. La Maison de quartier de la Pontaise

3.1 *La démarche participative*

Comme le relève l'auteur du postulat, un projet de modification de l'affectation du bâtiment avait déjà été imaginé en 2002. Il était envisagé de partager l'édifice entre la paroisse et le TPEL (Théâtre pour enfants de Lausanne). Cette étude a toutefois été interrompue lorsque le théâtre, alors en recherche de locaux, a eu l'opportunité d'occuper très rapidement ceux qui avaient été libérés par la fermeture du cinéma Eldorado.

En 2005, les associations actives dans le quartier ont été réunies et invitées à poursuivre la réflexion sur de nouvelles affectations pour le temple de St-Luc et en particulier à la création d'une Maison de quartier.

La Maison de quartier s'articule autour de la notion de maison pour tous et par tous. Elle est ouverte à tout habitant et est constituée des associations actives dans le quartier. Elle doit renforcer le rôle des groupements et des habitants. Par sa vocation, un projet de Maison de quartier doit rencontrer l'adhésion des partenaires qui seront non seulement les utilisateurs du lieu, mais aussi les acteurs et les garants de son bon fonctionnement. Un groupe de travail a donc été constitué, rassemblant les représentants de la paroisse, du centre socioculturel (CSC) de la Pontaise, du groupe d'animation Oxygène, de l'APEMS (accueil pour enfants en milieu scolaire), de la SDN (Société de développement du Nord) et de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation, cette dernière étant concernée tant par les relations avec les mouvements associatifs que par la gestion du bâtiment. Après avoir procédé à un inventaire des activités de chacun, les membres du groupe se sont donc attachés à dégager les points de convergences et/ou de divergences qui pouvaient surgir en juxtaposant et en comparant les activités et les besoins des différents partenaires. Cette procédure a permis de différencier et de vérifier les lieux et les moments où il y avait synergies, ou au contraire ceux pour lesquels il fallait prévoir des temps ou des espaces dévolus à l'un ou l'autre groupe. Un programme a alors été établi, et soumis pour une étude de faisabilité au Service d'architecture de la Direction des travaux. Cet examen a permis de réaliser un premier plan d'intention, qui devait essentiellement vérifier la compatibilité des propositions du groupe de travail avec les surfaces disponibles dans le bâtiment, mais qui pourra aussi servir de base pour la suite de la démarche, concours d'architectes, appels d'offres et préparation du dossier de mise à l'enquête.

L'édifice étant classé en catégorie de protection 2 («inscrit à l'inventaire, monument d'importance régionale»), le projet a également été soumis au conservateur des monuments historiques, qui entre en matière sous réserve que le projet qui sera présenté ménage les caractéristiques architecturales du bâtiment.

3.2 *Le programme des locaux*

Au terme de leurs réflexions, les partenaires ont dressé un inventaire des locaux et l'ont validé. Bien que n'ayant pu participer à ces travaux, les représentants de la SDN l'ont approuvé et ont confirmé leur appui au projet. Schématiquement, le consensus s'est opéré sur une classification qui distingue :

- *quatre types d'utilisateurs*
 - tous,
 - la Paroisse,
 - le Centre socioculturel de la Pontaise,
 - l'APEMS,

- *et trois types de locaux*

- polyvalents (PVT) : moyennant des surfaces de rangement suffisantes, une même salle peut être utilisée pour des activités différentes et par des partenaires différents (réunions, théâtre, accueil d'enfants, etc.) ;
- spécifiques (SP) : l'équipement de la salle est fonction d'une activité bien précise (poterie, informatique, recueillement, etc.) et peut être utilisée par des partenaires différents ;
- privés (PF) : les activités et les horaires sont tellement spécifiques qu'ils ne permettent pas un partage entre partenaires ou thèmes différents (bureau de l'APEMS, du centre socioculturel, de la paroisse, oratoire, studio d'enregistrement, etc.).

On constate donc que plusieurs combinaisons sont envisageables, mais qu'elles ne sont pas illimitées : un local polyvalent est toujours commun, un local spécifique l'est en principe, un local privé ne peut être utilisé que pour une activité et que par un partenaire.

23 locaux ont ainsi été identifiés, de la manière suivante :

N°	Dénomination	Capacité (nbre personnes)	Type PVT = polyvalent SP = spécifique PF = privé	Leader dans l'utilisation
01	polyvalente 1 (sous-salles 1,1 + 1,2, scène 30 pl.)	80	PVT	tous
02	polyvalente 2 (une seule sous-salle)	40	PVT	tous
03	cuisine (production 20 pers./service 100 pers.)		PVT	tous
04	hall d'accueil	20	PVT	tous
05	W.-C. enfants + adultes (y c. handicapés + douche)	12	PVT	tous
06	salle 20 places	20	PVT	tous
07	informatique	8	SP	tous
08	peinture – poterie	10	SP	tous
09	vestiaire adultes (avec 10 chaises)	10	PVT	tous
10	oratoire avec piano électronique	30	SP	Paroisse
11	bureau d'entretien paroissial (avec 1 table)	6	PF	Paroisse
12	bureau paroissial (avec 3 postes de travail)	3	PF	Paroisse
13	musique (calme) avec piano	20	SP	Paroisse
14	bureau APEMS + local d'entretien usagers	8	PF	APEMS
15	vestiaire APEMS	60	SP	APEMS
16	brossage des dents (bassin 12 places)	12	SP	APEMS
17	bureau Centre socioculturel	5	SP	CSC
18	salle petite enfance	15	SP	CSC
19	W.-C. jeunes enfants (2½-4 ans)	2	SP	CSC
20	répétition musique (jeunes)	5	PF	CSC
21	son – enregistrement	3	PF	CSC
22	rangement gros matériel (15 m²)		PVT	CSC
23	salle jeunes (billard, baby-foot)		SP	CSC

La possibilité de créer une entrée et un vestiaire indépendants pour les jeunes serait souhaitable.

4. Le projet sous l'angle technique et financier

L'étude de faisabilité à laquelle s'est livré le Service d'architecture permet de réaliser dans ses grandes lignes le programme élaboré par le groupe de travail, ce qui signifie que la Maison de quartier de St-Luc pourra devenir réalité. Cela impliquera toutefois d'importants travaux nécessités par une réorganisation des volumes, mais aussi par le mauvais état de conservation du bâtiment. Basée pour une part sur les montants calculés antérieurement dans la perspective d'une réfection du lieu de cultes ou d'une transformation pour l'installation du TPEL, et de l'autre sur une estimation de collaborateurs du Service d'architecture, cette réaffectation peut être évaluée à Fr. 4'500'000.-.

A côté de cette dépense d'investissement, il conviendra de prévoir des frais de fonctionnement, comprenant les salaires, l'entretien et les fournitures d'eau et d'énergie.

L'avant-projet réalisé par les services communaux devra maintenant faire l'objet d'un examen plus complet. Il sera confié à un architecte au terme d'un concours, et débouchera sur la réalisation des plans de mise à l'enquête et d'un budget d'investissement basé sur des soumissions déposées à la suite d'un appel d'offres. C'est pourquoi la Municipalité a décidé, avec l'accord de la Commission des finances de votre Conseil d'aller de l'avant et de faire entreprendre par le biais d'un compte d'attente de Fr. 350'000.- l'étude qui aboutira à un second préavis. Ce compte d'attente permettra de couvrir les honoraires et frais des mandataires à qui sera confiée la préparation du dossier technique et financier et son montant sera balancé par prélèvement sur le crédit d'ouvrage qui vous sera demandé ultérieurement.

5. Aspects liés au développement durable

Prévoyant de mettre à la disposition des groupements et associations du quartier un outil propre à favoriser et développer leurs activités, ce projet s'inscrit dans le droit fil de la démarche Quartiers 21 et notamment dans le cadre du projet N° 2 de la thématique « Vivre ensemble » qui propose la transformation des centres socioculturels en Maisons de quartier.

Il permettrait de plus de donner une nouvelle affectation à un édifice dont l'architecture, qu'on peut ou non apprécier, reste le témoignage significatif d'une époque.

Enfin, la réfection de l'enveloppe et la transformation des installations de chauffage représenteraient une contribution non négligeable à une meilleure utilisation des sources d'énergie, une préoccupation qui doit aujourd'hui guider chaque propriétaire pour des raisons tant économiques qu'écologiques.

6. Réponse au postulat

Par ce rapport-préavis, la Municipalité répond positivement au postulat « Pour une Maison de quartier à la Pontaise » déposé le 1^{er} mars 2005 par le conseiller communal Marc Dunant. Elle présente en effet un concept pour transformer l'actuelle église en un lieu de rencontres. Elle a en outre décidé, avec l'accord de la Commission des finances de votre Conseil, d'aller de l'avant et de financer par le biais d'un compte d'attente l'étude qui débouchera sur un second préavis pour vous proposer un crédit d'ouvrage destiné à financer un projet définitif.

7. Conséquences sur le budget

Dès lors qu'il n'a pour propos que de renseigner votre Conseil sur la faisabilité de la proposition formulée par M. Dunant, ce rapport-préavis n'aura pas d'incidences budgétaires directes. Ce sera par contre lors des étapes ultérieures, les études techniques puis les travaux de transformation que des demandes de crédit seront formulées, par le biais d'un préavis spécifique que la Municipalité présentera au Conseil communal.

8. Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2007/2 de la Municipalité, du 25 janvier 2007 ;
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre acte de la réponse positive de la Municipalité au postulat du conseiller communal Marc Dunant «Pour une Maison de quartier à la Pontaise».

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Philippe Meystre

Rapport

Membres de la commission : M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.), rapporteur, M. Raphaël Abbet (UDC), M. Eddy Ansermet (LE), M. Jean-François Cachin (LE), M. Luc Chessex (AGT), M. Xavier de Haller (LE), M. Julian Thomas Hottinger (Les Verts), M. Vincent Rossi (Les Verts), M. Yvan Salzmann (Soc.), M^{me} Anna Zürcher (Soc.).

Municipalité : M. Oscar Tosato, municipal, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education.

Rapport photocopié de M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.), rapporteur : – Votre commission s'est réunie le mercredi 7 mars 2007, à 14 h 00, dans les locaux du temple de St-Luc, pour une unique séance d'une heure et cinquante minutes.

Elle était composée de M^{me} Anna Zürcher et de MM. Yvan Salzmann, Eddy Ansermet, Jean-François Cachin (remplaçant M. C. Mettraux), Xavier de Haller, Vincent Rossi, Julian Thomas Hottinger, Luc Chessex (remplaçant M^{me} A. Gabus), Raphaël Abbet et Jacques-Etienne Rastorfer (rapporteur). La Municipalité était représentée par M. Oscar Tosato, conseiller municipal, accompagné par M. Patrick Addor, secrétaire général, M^{me} Brigitte Guidollet, cheffe du Service jeunesse et loisirs, et M^{me} Anne de Montmollin, architecte à la Direction des travaux. Les notes de séance ont été prises par M. Addor, ce dont je le remercie.

En résumé du contenu du préavis, M. Tosato indique que ce préavis répond positivement au postulat de Marc Dunant, accepté par le Conseil communal en août 2005, de transformer le temple de St-Luc en Maison de quartier. La Commission des finances a d'ores et déjà accepté l'ouverture d'un compte d'attente à hauteur de Fr. 350'000.– pour financer les études ultérieures.

Une visite des lieux, avec des explications complémentaires de M^{me} de Montmollin et de M. Tosato, permet de prendre conscience de l'état actuel, des aménagements possibles (l'adjonction d'une annexe est évoquée) et des contraintes dont la transformation devra tenir compte.

Dans la discussion qui suit, les points suivants sont à relever :

– *Les partenaires :* les futurs utilisateurs ont été réunis à dix reprises et adhèrent au projet. La paroisse a bien compris la modification de l'usage du bâtiment, où seul un oratoire sera maintenu pour le recueillement ou une cérémonie religieuse. L'adhésion au projet de la Société de développement du Nord (SDN) est aussi confirmé.

– *Le concours d'architecture :* un commissaire souligne que la procédure choisie – faire un concours d'architecture ouvert – peut se révéler lourde et coûteuse. Le municipal et ses collaborateurs indiquent que la plus grande considération est apportée au choix du jury du concours, ainsi qu'aux

conditions de celui-ci, qui doivent permettre aux architectes de développer les meilleures réponses aux contraintes.

Pour précision, mentionnons les propos du conservateur cantonal des monuments rapportés à propos de ce bâtiment classé en catégorie 2 : «A l'intérieur, le point fort du monument réside dans sa nef, c'est-à-dire le volume de la salle, le dispositif d'entrée, les baies hautes latérales, la galerie, l'aménagement liturgique du chœur (emmarchement, chaire, table de communion et banc latéral) ainsi que le décor (vitreaux, porte d'entrée). Toute intervention dans ces éléments jugée nécessaire par les concurrents devra néanmoins ménager les caractéristiques de l'ensemble. Le mobilier et les orgues font bien entendu également partie de cette substance mais en raison de leur caractère mobilier ainsi que des contraintes du concours, leur dépose est admise.»

– *Le maintien des activités durant les travaux :* à une question sur leur maintien à proximité, il est répondu affirmativement, en précisant que leur localisation sera étudiée le moment venu.

– *La « désacralisation » du lieu :* à une remarque demandant que le lieu soit sans référence religieuse, pour permettre à chacun, athée ou d'une autre religion, de l'utiliser sans problème, il est rappelé que c'est prévu. De plus, l'appellation de l'infrastructure sera «Maison de quartier de la Pontaise» ;

– *La statue du taureau ailé :* considérée comme élément du quartier, il n'est pas prévu de la déplacer.

– *L'évolution démographique du quartier :* en réponse à une question, le municipal précise que même avec Métamorphose qui prévoit de nombreux nouveaux habitants, le risque de manquer d'un lieu de culte peut être écarté, l'évolution allant plus vers des activités spécifiques que de grands rassemblements.

– *Les surfaces à disposition :* il est estimé – après transformation des surfaces – de l'ordre de 800 m² au total.

– *Le plan des investissements :* la dépense annoncée figure au plan des investissements pour les années 2007-2008 (page AII-6).

Au vote, les conclusions sont acceptées à l'unanimité.

La présidente : – Merci, Monsieur. Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport ?

M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.), rapporteur : – Non, Madame la Présidente.

La présidente : – J'ouvre donc la discussion sur cet objet. Il semble qu'il n'y ait pas de demande de parole. Pouvez-vous nous rappeler, Monsieur Rastorfer, les déterminations de la commission ?

M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.), rapporteur : – Oui, Madame la Présidente. La commission s’est prononcée favorablement, à l’unanimité.

La présidente : – Je sou mets donc au vote la conclusion acceptée à l’unanimité par la commission. Ceux qui acceptent cette conclusion sont priés de lever la main. Avis contraires ? Abstentions ? Je crois pouvoir dire que c’est à l’unanimité que la conclusion a été acceptée. Merci, Monsieur le rapporteur.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le rapport-préavis N° 2007/2 de la Municipalité, du 25 janvier 2007 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

décide :

de prendre acte de la réponse positive de la Municipalité au postulat du conseiller communal Marc Dunant « Pour une Maison de quartier à la Pontaise ».

La présidente : – Je suis prête à continuer. Etes-vous prêts aussi à avancer un peu dans cet ordre du jour ? Dans ce cas, je propose que nous prenions au moins les objets qui ont fait l’unanimité des commissions. Soit les points 13, 14 et 15. A moins qu’il y ait opposition, je propose de prendre le point 13, la motion de M. Jean-Michel Dolivo... Il n’est pas là ! Il faut la remettre à une autre fois. Nous arrivons donc au point 14, postulat de M. Guy Gaudard, « Pour une « énergie » incitative et non contraignante ». La rapportrice est M^{me} Nicole Graber. Est-elle là ? Quelqu’un peut-il la remplacer ? Un membre de la commission veut-il venir à la tribune ? (*Brouhaha, hésitations.*) Madame Apothéloz, je vous remercie de vous dévouer.

Postulat de M. Guy Gaudard : « Pour une « énergie » incitative et non contraignante »⁴

Rapport

Membres de la commission : M^{me} Nicole Graber (Les Verts), rapportrice, M^{me} Stéphanie Apothéloz (Soc.), M^{me} Claire Attinger Doepper (Soc.), M. Jean-François Cachin (LE), M. Roger Cosandey (Soc.), M. Pierre Dallèves (LE), M. Guy-Pascal Gaudard (LE), M. Vincent Rossi (les Verts), M. René Schaller (UDC), M^{me} Myriam Tétaz (AGT).

Municipalité : M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels.

Rapport photocopié de M^{me} Nicole Graber (Les Verts), rapportrice : – La commission s’est réunie le lundi 21 mai 2007 à 14 h, à la salle de conférences Louis Chavannes, Direction des services industriels, rue de Genève 32 bis. Elle était composée de : M^{me} Stéphanie Apothéloz (en remplacement de M^{me} Cesla Amarelle), M^{me} Claire Attinger Doepper, M. Jean-François Cachin (en remplacement de Jacques Pernet), M. Roger Cosandey, M. Pierre Dallèves, M. Guy Gaudard, M. Vincent Rossi, M. René Schaller (en remplacement de M. Albert Graf), M^{me} Myriam Tétaz, M^{me} Nicole Graber (rapportrice).

M. Jean-Yves Pidoux, directeur des Services industriels, représentait la Municipalité. Etaient aussi présents : MM. Eric Davalle, chef du Service de l’électricité, Georges Ohana, Service du développement, et Nicolas Waelti, Service du développement stratégique. Les notes de séance ont été prises par M. Waelti. Nous le remercions pour la transcription exhaustive et précise des propos tenus lors de la séance, pour les précisions hors séance, ainsi que pour la rédaction du procès-verbal.

Rappel du postulat

Les recherches et le développement de véhicules automobiles « tout électrique » connaissent actuellement un essor important et prochainement, des nouveaux véhicules de plusieurs types seront mis sur le marché. Ces véhicules seront intéressants, tant du point de vue de leur autonomie (environ 200 km), de leur vitesse de pointe (jusqu’à environ 120 km/h), que de l’avancée technologique dans le domaine des batteries à combustible. Le prix d’achat d’un tel véhicule reste néanmoins très élevé, puisqu’il implique un surcoût d’environ 50 %.

La proposition de M. Gaudard est que la Ville de Lausanne, qui a pour souci de diminuer l’accroissement de la pollution atmosphérique, marque son intérêt pour ce genre d’évolution technologique et propose des offres incitatives pour promouvoir des véhicules « tout électrique ».

Le postulat propose quatre mesures :

- offrir aux propriétaires de voitures électriques la gratuité du parking sur les zones à parcmètres appartenant à la Ville ;
- construction d’une infrastructure de bornes électriques de « recharge » de 16 ampères ;
- « coup de pouce » promotionnel par la mise à disposition avantageuse d’énergie de recharge. Vente d’une carte annuelle qui permet à son détenteur de faire autant de recharges que nécessaire sur les places réservées à cet effet ;
- utilisation du Fonds pour la promotion du développement durable et l’utilisation rationnelle de l’électricité, afin justement de promouvoir, entre autres, un tel type de véhicule.

⁴BCC 2006-2007, T. II (N° 12), p. 223 ; *idem*, T. II (N° 13/II), pp. 351 ss.

Précisions du postulant

Il s'agit de trouver des solutions concrètes pour limiter, à Lausanne, la pollution due aux moteurs thermiques des véhicules, sans priver les citoyens de moyens de transport privés. Il faut anticiper les mesures contraignantes qui vont être mises en place à Lausanne, comme la diminution des places de parc ou celle des voies de roulement. Ce postulat propose une alternative, soit une incitation à une mobilité privée plus propre.

Précisions techniques

Le modèle de véhicule le moins cher coûte Fr. 17'400.–, c'est une petite voiture à deux places qui dispose d'un couple, ce qui en fait un véhicule idéal pour une topographie comme celle de Lausanne. Une autre marque de véhicules présente différents modèles à quatre places dont le prix varie entre Fr. 30'000.– et Fr. 40'000.–. Tous ces véhicules sont équipés d'une dynamo qui permet de recharger la batterie en descente. Certains modèles sont également équipés d'un moteur thermique d'appoint. Ces véhicules utilisent actuellement des batteries à accumulation au plomb. Les piles au lithium, plus efficaces, devraient les remplacer d'ici à deux ans. Ces deux types de batterie sont recyclables.

En outre, les assureurs sont sensibles au «non thermique» et proposent des prix avantageux pour les véhicules fonctionnant au biocarburant et les véhicules électriques. Les voitures électriques présentent d'autres avantages, y compris dans la gamme des véhicules «propres». En effet, les biocarburants ne seraient pas si bio que cela, puisqu'ils nécessitent d'énormes quantités d'eau pour la culture de la matière première et les véhicules au GPL ne peuvent pas se garer dans les parkings souterrains pour des raisons de sécurité.

Une infrastructure de recharge existe déjà à Lausanne pour les scooters électriques; il faudrait installer quelque chose d'équivalent pour les voitures électriques, avec des zones qui pourraient être balisées en vert. Les batteries des véhicules supportent 1000 cycles de charge/décharge, ce qui leur donne une durée de vie approximative de trois ans.

Position de la Municipalité

M. Pidoux relève que le Service de police (non représenté lors de la séance), concerné tout particulièrement par le premier point du postulat, s'est prononcé défavorablement par une note interne qui lui a été transmise. Le Service de police évoque plusieurs difficultés techniques et organisationnelles. Il estime en effet que le contrôle du stationnement sera rendu plus difficile par l'introduction d'une catégorie de véhicules ayant un accès gratuit aux zones à parcêtres, que les appareils de contrôle devront être reprogrammés et que la création de nouveaux macarons pourrait inciter les habitants à acquérir une deuxième voiture, ce qui compliquera encore le problème du stationnement en ville.

Les propriétaires de véhicules peu polluants bénéficient déjà d'une palette d'avantages, comme un rabais substantiel via le Service des automobiles au travers des primes d'immatriculation, une consommation de carburant plus restreinte, voire, dans le cas du gaz naturel carburant (GNC) d'un prix de carburant nettement plus bas que celui de l'essence. Le Service de police conclut en relevant un problème d'ordre politique cette fois, en rappelant qu'offrir la gratuité du parcage en ville va à l'encontre de la politique municipale qui vise à limiter le trafic. Les problèmes techniques évoqués par le Service de police sont éventuellement solubles, mais il ne faut pas les négliger.

Concernant le point 2, il relève que l'installation d'une infrastructure de bornes de recharge aura un coût qui devra être apparent. En fonction de sa complexité, le coût d'une borne de recharge équipée d'un système de paiement ou à prépaiement est deux à trois fois plus élevé que celui d'une borne standard, comme celles qui sont installées pour les scooters électriques. Il se pose également le problème de la localisation des bornes. Une solution simple pour ne pas surcharger l'espace urbain serait de les installer dans les P+R, toutefois cela n'irait pas dans le sens du postulat qui souhaite voir ces véhicules circuler au centre ville pour limiter la pollution.

Le point 3 lui paraît sujet à discussion: réduire le prix de l'électricité pour une catégorie de personnes qui bénéficieraient déjà d'avantages importants, au moment où l'on prévoit un risque de pénurie et où le développement des énergies renouvelables augmente les coûts de production, ne lui paraît pas souhaitable.

Enfin, concernant le dernier point, M. Pidoux indique que la Ville alimente effectivement deux fonds: le Fonds pour le développement durable géré par Administration et finances et la Municipalité, et le Fonds pour l'utilisation rationnelle de l'électricité et la promotion des énergies renouvelables hébergé par les SIL. Parmi les différents projets qu'il soutient, ce dernier accorde par exemple un subside pour l'achat de vélos et de scooters électriques. Il a également permis de financer le réseau de bornes de recharge pour les scooters électriques. Le subside pour l'achat d'une voiture au GNC est également prélevé sur ce fonds. Jusqu'à fin 2006, il se montait à Fr. 1000.– versés par le fonds et environ Fr. 1500.– de gaz offert par Gaznat. En accord avec les différents distributeurs de gaz et Gaznat, ce subside a été unifié et se monte aujourd'hui à Fr. 1500.–, dont la moitié est à la charge de Gaznat.

Points abordés lors de la discussion générale

Gratuité et mise à disposition avantageuse d'énergie de recharge: le postulant conçoit que la gratuité du parcage puisse heurter. La gratuité n'est pas le but visé, mais il s'agit de trouver les leviers adéquats qui permettront un changement de comportement au niveau de la mobilité privée. Une partie des commissaires est réservée, voire défavorable à cette gratuité.

Concernant, le «coup de pouce promotionnel» sur le prix de l'énergie, un commissaire y est opposé, estimant qu'il n'y a pas besoin d'incitation, lorsque l'équivalent d'un plein ne coûte que Fr. 2.50.

Bornes de recharge: le postulant les imagine aux abords des lignes de tram et des stations de métro, mais pas excentrées dans des P+R. Un commissaire demande si les bornes pour les scooters électriques pourraient être utilisées pour les voitures. Le municipal relève que, quelle que soit la réponse technique, il y a une incompatibilité au niveau de l'endroit sur lesquelles elles se situent, soit les parkings à scooters.

Un commissaire pense que les véhicules électriques permettent de circuler en zone urbaine. Pour de longs déplacements, il faudrait pouvoir changer une batterie vide contre une batterie pleine dans une station service – personne n'ayant envie d'attendre six heures de recharge avant de pouvoir reprendre la route. Il estime que tant que les voitures électriques n'ont qu'un usage urbain, elles peuvent facilement être rechargées dans les garages de leurs propriétaires. Par ailleurs, avec un temps de recharge de six heures, les bornes seraient constamment occupées. Il est probable que les pendulaires seraient privilégiés en arrivant les premiers le matin.

Le chef du SI indique que, sans s'être penché sur la question, il est certain que le voltage est différent. Le coût de l'installation d'une borne de recharge pour les scooters électriques est de l'ordre de Fr. 15'000.–. Il est probable que celui d'une borne pour voiture se monte à plus de Fr. 20'000.–, sans compter le coût du système de paiement. Le principal problème des véhicules électriques étant le temps de recharge de la batterie. Pour les transports en commun, il existe une solution novatrice en cours de développement: une technologie de recharge rapide à chaque arrêt. Mais elle est difficilement applicable à la mobilité privée.

Concernant l'occupation des bornes, le postulant ajoute qu'avec une autonomie de 80 km, pour des déplacements urbains, une recharge hebdomadaire peut suffire. Il rappelle également que tout le monde ne possède pas un garage.

Incitation à l'achat d'un deuxième véhicule et densité de circulation: un commissaire pense important de développer les transports publics en ville pour diminuer le nombre de voitures et fluidifier un trafic urbain qui est déjà beaucoup trop important. Il comprend toutefois les avantages d'une voiture en ce qui concerne le temps des trajets. Il relève le risque d'encourager l'achat d'un véhicule supplémentaire et d'augmenter le nombre de véhicules. Le postulat ne résout pas le problème de la densité de la circulation. Le postulant est également conscient du risque d'incitation à l'achat d'un deuxième véhicule pour bénéficier des facilités de parcage. Il estime qu'il ne faut pas l'occulter, mais qu'au vu des montants en jeu, ce risque est marginal.

Mobilité douce

Un commissaire pense que l'autonomie limitée des voitures électriques en fait des véhicules intéressants avant tout pour la circulation en ville, un autre commissaire pense qu'un véhicule de ce type est plutôt utile pour se déplacer d'un point à un autre lorsqu'ils sont relativement distants. A l'intérieur de la ville, il s'agit plutôt de favoriser les transports publics. Il ne lui paraît pas souhaitable d'inciter les gens à se rendre au centre ville en véhicules privés, même avec des véhicules dit «propres». Cette mesure irait à l'encontre d'un désengorgement du centre. Pour la mobilité privée des Lausannois, il existe déjà une offre intéressante avec les vélos et scooters électriques. Un troisième estime que la solution P+R puis transports publics doit prévaloir. C'est dans ce cadre qu'il faut imaginer des solutions. Enfin, le dernier relève que le nœud du problème pour Lausanne est bien la diminution de la circulation qui, en plus des problèmes de pollution de l'air, présente également des dangers pour la sécurité des personnes, produit de la pollution sonore et accroît le bétonnage de la ville par la création de zones de parcage.

Le postulant indique que son postulat vise à proposer un complément aux transports publics pour des quartiers qui sont mal desservis ou pour la partie vieillissante de la population. On réplique que, même concernant la population vieillissante, on peut aussi être plus rapide à pied, dépassant de longues files de voitures qui ne sont souvent occupées que par une seule personne. C'est au niveau de ce type d'habitude qu'il s'agit d'agir. On demande aussi d'avoir des chiffres qui montrent la part de la circulation engendrée par des nécessités professionnelles et celle qui est le résultat de déplacements «loisirs». On ajoute que ce postulat ne permet pas de résoudre grand-chose quant au problème de la circulation à Lausanne.

D'autres types de véhicules «propres»

Un commissaire demande quelles sont alors les limites de ce postulat (quelles sont les catégories de voitures propres auxquelles on se tient); on discute alors sur la proposition d'élargir la portée du postulat par exemple aux véhicules à hydrogène, au GNC ou aux biocarburants. Par rapport à la terminologie, ce commissaire propose aussi de fixer un seuil limite d'émission de CO₂ par km pour qu'un véhicule puisse être qualifié de «propre». Un autre trouve que la technologie n'est pas encore efficace et que les infrastructures manquent encore. Il n'y a pas de véritable développement à attendre des batteries au plomb, et les batteries au lithium, si elles sont plus performantes, sont également plus grandes.

On demande des informations sur la technologie solaire. Le municipal rappelle que le Conseil communal a accepté un projet de navettes solaires sur le Léman et qu'il y a dix ans que cela fonctionne. Un commissaire signale qu'il croit peu aux véhicules qui déplacent leurs capteurs solaires, mais plus à des bornes solaires de recharge pour véhicules. Il

relève le nombre de toits à disposition pour installer les capteurs.

Le postulant répond que les cellules solaires produisent une puissance de 150 W par m², une voiture entièrement recouverte de capteurs pourrait développer environ 1 kW, soit 1 CV. On est loin des 300 CV de certaines voitures. Il ajoute que les moteurs électriques nécessitent moins d'entretien que les moteurs thermiques, ce qui implique une économie de métaux. Il propose encore aux représentants d'autres partis de déposer un postulat pour élargir la réflexion aux voitures à gaz ou à hydrogène, estimant que chaque énergie a ses contraintes propres et qu'il vaut mieux les examiner par secteur.

Un commissaire pense que la consommation des voitures électriques n'est pas un problème négligeable en termes de développement durable. Il rejoint toutefois le postulant sur un point : il préfère voir circuler des voitures électriques qui consomment peu d'énergie, que d'autres qui avalent 16 litres d'essence au 100 km.

Développement durable

Un commissaire estime que le développement durable, ce n'est pas d'inciter à l'utilisation de voitures privées en ville. Un autre juge que, de manière générale, il est avéré que les subventions autres que celles accordées à la recherche ne sont pas utiles avant qu'une technologie n'arrive à maturité. Utiliser le fonds pour des subsides dans le domaine des véhicules électriques est donc prématuré. Un troisième pense que l'installation de bornes de recharge un peu partout sur l'espace urbain pourrait ne pas être des plus harmonieux. Il doute de la possibilité d'un réel développement des véhicules électriques à un moment où l'on parle de pénurie d'électricité et de l'absolue nécessité de faire des économies d'énergie. La fermeture des centrales nucléaires n'est envisageable que si un énorme effort est consenti dans le domaine de l'efficacité énergétique des appareils électriques et des bâtiments, pour en réduire drastiquement la consommation énergétique. Convertir l'ensemble du parc automobile à l'électricité compromettrait la fermeture des centrales nucléaires. Il remarque également que, s'il faut vraiment s'attendre à un développement de l'utilisation des véhicules électriques, le Fonds de la Ville pourrait ne pas suffire pour les subsides versés à ce titre. Se poserait alors la question de l'alimentation de ce fonds. On ajoute qu'il n'est pas souhaitable que Lausanne se retrouve avec une infrastructure lourde qui sera peut-être dépassée d'ici à quelques années.

Le postulant répond que les économies réalisées grâce à l'augmentation de l'efficacité des appareils ménagers ou celle des ampoules compenseront l'augmentation de la consommation d'électricité par les voitures électriques.

Faire œuvre de pionniers

Le postulant balaie les objections en indiquant qu'il faut faire œuvre de pionniers; il estime que l'on se doit

d'anticiper. Il croit fermement à l'avenir de la voiture électrique. Il indique qu'en Allemagne, le soutien des collectivités a permis de développer cette forme de mobilité. Il rappelle que les batteries au plomb devraient être supplantées d'ici à deux ans et que les progrès technologiques sont rapides. Il souligne également que la Municipalité a prévu la création d'un éco-quartier dans le cadre de son projet Métamorphose. La question de la mobilité des habitants de ce quartier modèle devra être abordée. La solution de bornes électriques, installées en bordure de quartier, lui paraît être une piste intéressante.

Le municipal estime, pour sa part, que les collectivités ont une mission exploratrice, de sorte à anticiper les changements et profiter des innovations technologiques. Si le postulat est renvoyé à la Municipalité, il sera étudié en vertu de certaines expériences positives déjà réalisées, comme celle du soutien aux véhicules au GNC. Les mesures prises ont permis un réel décollage de ce type de véhicules peu polluants. Être pionnier en matière de véhicules électriques sera plus difficile, puisque ces véhicules impliquent un rapport au temps particulier du fait de leur système de recharge. L'étude des SIL permettra de dire dans quelle mesure le développement de l'utilisation des véhicules électriques est vraiment une option intéressante. Elle pourrait éventuellement déboucher sur un projet pilote au sein de l'administration. Toutefois, la mission assignée par le postulat n'est pas claire. S'il s'agit d'améliorer la qualité de l'air à Lausanne et de réaliser des économies d'énergie, on peut d'ores et déjà affirmer que l'action sur l'isolation des bâtiments est beaucoup plus efficace. En cas de renvoi du postulat, les SIL feront des propositions en tenant compte de ces différents paramètres.

Renvoi du postulat à la Municipalité

Si les commissaires et le postulant ne sont pas d'accord sur les modalités de l'encouragement aux véhicules électriques, tous s'entendent sur l'idée de faire une étude approfondie à ce sujet.

Suppressions – Amendements

Un commissaire demande s'il est possible de supprimer la première proposition du postulat, un autre indique que, quelle que soit la réponse à cette question, il appartient à la Municipalité de se positionner par rapport à la pertinence du postulat dans son ensemble. M. Pidoux rappelle qu'il s'agit d'un postulat, donc d'une initiative non contraignante. La teneur exacte du texte importe donc moins que s'il s'était agi d'une motion.

Précision hors séance. L'article 56 du Règlement du Conseil communal indique : « Au jour fixé, une discussion préalable est ouverte. La proposition est ensuite renvoyée à la Municipalité pour étude et rapport. Toutefois, si la Municipalité ou cinq membres du Conseil le demandent, la proposition est transmise à une commission, dont l'auteur fait partie de droit. Le rapport de la commission doit conclure à la prise

en considération partielle ou totale, ou au rejet de la proposition. Si la proposition est prise en considération, aucune décision sur le fond ne peut être prise avant que la Municipalité n'ait déposé son rapport-préavis.»

Cette précision ayant été reçue après la séance, nous avons déjà voté le renvoi à la Municipalité du postulat dans sa totalité.

Vote du postulat

Le renvoi du postulat de M. Guy Gaudard à la Municipalité est approuvé à l'unanimité.

La présidente : – Avez-vous quelque chose à ajouter au rapport rédigé par M^{me} Graber ?

M^{me} Stéphanie Apothéloz (Soc.), rapportrice remplaçante : – Non, Madame.

La présidente : – J'ouvre la discussion sur ce postulat.

Discussion

M. Guy Gaudard (LE) : – J'aimerais rappeler l'objectif de ce postulat, qui vise à favoriser l'utilisation de véhicules électriques en ville de Lausanne. L'évolution des recherches dans le domaine des batteries électriques a fortement progressé ces dernières années. Nous sommes maintenant en mesure de produire des batteries au lithium au rendement assez important. Nous devons inciter les Lausannois à utiliser un mode de déplacement non polluant. Cela contribuera à diminuer la pollution due aux moteurs thermiques. Il faut aussi anticiper les mesures contraignantes comme les péages urbains qui pourraient être imposées dans les grandes villes dans un avenir peut-être assez proche. Dès lors, je propose les quatre mesures concrètes suivantes :

1. La gratuité du parcage sur les zones parcètre appartenant à la Ville de Lausanne.
2. La construction de bornes de recharge pour ces véhicules électriques.
3. La mise à disposition avantageuse de courant par la vente de cartes permettant de recharger ces batteries aux endroits réservés à cet effet.
4. L'utilisation du Fonds pour le développement durable et celui pour l'utilisation rationnelle de l'électricité pour la promotion de ce type de véhicule.

Actuellement, le prix d'un véhicule tout électrique est d'environ 50 % plus élevé que celui d'un véhicule à moteur atmosphérique. Un petit véhicule électrique citoyen devait être produit par une entreprise allemande à un prix avoisinant les Fr. 18'000.–. Il aurait dû arriver sur le marché cette année, mais un problème technique a retardé sa mise en circulation. En commission, nous avons décidé de renvoyer ce postulat à la Municipalité.

M. Yves Ferrari (Les Verts) : – Même si ce postulat a été accepté à l'unanimité, j'émet des doutes sur la gratuité du parcage dans les zones payantes appartenant à la Commune. Un coup de pouce promotionnel peut être admis, mais cette gratuité me pose problème. Nous n'étions pas favorables à la gratuité complète des transports publics et nous nous trouvons là avec une situation qui, si elle n'équivaut pas à la gratuité complète de ce transport individuel motorisé, prévoit de mettre des espaces à disposition. Ce genre de proposition pose problème aux Verts. Je pourrais soutenir le renvoi de ce postulat, qui va globalement dans le bon sens, mais je réserve mon vote en raison des points 1 et 2, qui posent des problèmes techniques et politiques importants.

La présidente : – Je vous remercie de votre remarque. Le rapport pose la question d'une prise en considération partielle ou totale. Nous nous déterminerons lors du vote.

M. Pierre Santschi (Les Verts) : – Il est compréhensible que nous nous préoccupions de la pollution de l'air chez les Lausannois et, par conséquent, que nous soyons tentés de faire la promotion de véhicules électriques. Cependant, les piles rechargeables, même si elles sont merveilleuses, contiennent en moyenne 40 % d'électricité nucléaire, en Suisse en tout cas. Donc la pollution n'est pas toujours produite chez nous, mais parfois aussi ailleurs. J'aimerais que la Municipalité, dans ses réflexions, prenne cette dimension en compte, ainsi que la promotion d'énergies vraiment renouvelables. Je rejoins M. Ferrari dans ses considérations.

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels : – Je l'ai dit en commission, et le rapport le mentionne : la Municipalité entrera certainement en matière sur un certain soutien à des véhicules privés non polluants. En revanche, si ce postulat est renvoyé à la Municipalité, nous le considérerons comme l'énoncé de suggestions pouvant donner lieu à des propositions alternatives. En particulier, les mesures 1 et 2 doivent être reconsidérées en fonction de la politique municipale du stationnement et du trafic. Il n'est pas sûr que nous entrions sans autre forme de procès dans les vues du postulant. A vues humaines, les mesures promotionnelles que la Municipalité pourrait vous proposer seront plutôt liées à ce qui existe déjà en matière de véhicules non polluants, les deux-roues ou les quatre-roues : probablement, à travers le Fonds pour l'utilisation rationnelle de l'électricité et la promotion des énergies renouvelables, un soutien à l'acquisition de tels véhicules par des propriétaires privés. En revanche, des interventions fortes sur le territoire de la commune ou nécessitant des investissements lourds en équipement de réseau nous paraissent disproportionnées ou sans rapport avec la politique municipale en la matière.

Si vous renvoyez ce postulat, la Municipalité vous proposera donc des mesures allant dans le sens du postulant, sans être littéralement celles qu'il a évoquées.

La présidente : – Je vous remercie pour ces précisions, Monsieur Pidoux. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Il ne semble pas. Pouvez-vous nous indiquer le vote de la commission ?

M^{me} Stéphanie Apothéloz (Soc.), rapportrice remplaçante : – Le postulat de M. Gaudard a été renvoyé à l'unanimité à la Municipalité.

La présidente : – Pouvons-nous considérer, après les précisions données par M. Pidoux, que nous ne faisons qu'un seul vote pour renvoyer ce postulat à la Municipalité ? Si vous êtes d'accord, que ceux qui acceptent le renvoi du postulat à la Municipalité lèvent la main. Avis contraires ? Abstentions ? A une forte majorité, avec peu d'avis contraires et quelques abstentions, ce postulat est renvoyé à la Municipalité. Je vous remercie, Madame.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le postulat de M. Guy Gaudard : « Pour une < énergie > incitative et non contraignante » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

La présidente : – L'autre point qui a fait l'unanimité de la commission, c'est le point 15 : préavis N° 2007/30, « Entretien des immeubles d'exploitation d'eauservice. Demande de crédit-cadre quinquennal 2007-2011 ». J'appelle sur l'estrade M. Jean-François Cachin.

Entretien des immeubles d'exploitation d'eauservice

Demande de crédit-cadre quinquennal 2007-2011

Préavis N° 2007/30

Lausanne, le 31 mai 2007

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite de votre Conseil l'octroi d'un crédit-cadre quinquennal de Fr. 1'867'500.– destiné à l'entretien courant des immeubles d'exploitation d'eauservice. Ce préavis fait suite au préavis N° 2002/8 du 7 mars 2002¹, portant sur l'entretien des immeubles des SIL et d'eauservice pour les années 2002-2005, d'un montant de Fr. 2'500'000.–, dont Fr. 741'000.– pour eauservice.

2. Préambule

eauservice est gestionnaire d'un parc immobilier diversifié comprenant des bâtiments d'exploitation et des immeubles locatifs. Jusqu'en 2001, l'entretien courant de ce parc était financé par les rubriques budgétaires 4700.314 « Entretien des biens immobiliers ». Depuis 2002, les travaux sont financés par le crédit-cadre obtenu par le préavis précité. Les montants alloués n'ont pas permis d'envisager d'autres travaux que ceux destinés à assurer un entretien courant minimal, ces derniers ayant même entraîné en 2005 une demande de crédit complémentaire de Fr. 250'000.–².

Le patrimoine des bâtiments d'exploitation comprend l'ensemble des ouvrages nécessaires à la production et à la distribution d'eau. Ceux-ci sont en grande partie enterrés et leur entretien porte la plupart du temps sur des éléments internes. Ils ont été construits entre le début du siècle passé et aujourd'hui.

Ce patrimoine est composé de :

- 30 réservoirs, soit 45 cuves d'un volume total d'environ 150'000 m³ ;
- 3 usines de production d'eau (Lutry, St-Sulpice, Bret) ;
- plus de 200 ouvrages divers composés de galeries, de captages, de petites stations de pompage, de chambres de vannes, de jauge, de réunion, etc.

Le patrimoine locatif est constitué de bâtiments construits entre les années 1920 et 1970. Les objets concernés sont de petites à moyennes dimensions et vont de l'habitation unifamiliale à l'immeuble d'habitation collective. La construction du patrimoine locatif s'est faite parallèlement à la construction du patrimoine d'équipements techniques d'eauservice (usines de traitement ou réservoirs).

Tous ces ouvrages ont été réalisés à l'attention du personnel d'exploitation d'eauservice aux environs de bâtiments de production et de distribution afin de garantir leur mission d'entretien et de surveillance à proximité des ouvrages stratégiques.

Le montant annuel des loyers encaissés est de Fr. 460'000.– environ. De plus, un local industriel permettant le stockage d'objets divers est loué au Service des écoles primaires et secondaires pour un montant de Fr. 140'000.–.

¹ BCC 2002, T. II, pp. 15 à 23.

² BCC 2005-2006, T. I, pp. 414 à 429.

Sous le coup de changements techniques et de nouvelles structurations, la vocation de ce parc locatif a évolué au cours de ces dernières années. La location des appartements s'est progressivement ouverte aux employés d'autres services de la Ville et à des personnes ne travaillant pas à la Ville.

La gestion de l'ensemble a donc évolué et les objets gérés en interne jusqu'en 2001 sont aujourd'hui sous la responsabilité partielle du service du logement et des gérances, plus à même de conduire les contacts avec les locataires extérieurs à eau-service. Contrairement à ce qui était prévu dans le plan des investissements pour les années 2007 et 2008, le présent préavis ne concerne que les immeubles d'exploitation d'eau-service; un préavis sera présenté ultérieurement à votre Conseil pour proposer **une nouvelle gestion des immeubles locatifs** et pour assurer le financement de leur entretien.

3. Immeubles d'exploitation

3.1 Préambule

Les immeubles d'exploitation, de par leur nature, sont soumis à l'humidité, aux sollicitations dues aux remplissages et vidanges ainsi que, parfois, aux vibrations engendrées par les pompes. Il s'ensuit une série de travaux qui doivent être faits régulièrement pour éviter de gros dégâts (revêtements de cuve à revoir, « catelles » à recoller, corrosion d'armatures, etc.). De plus, pour les ouvrages neufs, le curage des drainages doit être prévu pour éviter que ces derniers ne se bouchent à cause du calcaire du jeune ciment entraîné par les eaux.

Les montants indiqués ci-dessous correspondent généralement à un coût prévisionnel pour un entretien courant. Concernant les risques de dégâts importants consécutifs à la défektivité d'un élément constructif ou technique (étanchéité de toiture, rupture d'une conduite intérieure, etc.), ils ne peuvent pas être évalués dans ce préavis. Si de tels événements survenaient, les demandes de crédits complémentaires éventuelles devraient être soumises au Conseil communal par voie de préavis distinct.

3.2 Usines de production

	2007	2008	2009	2010	2011	Totaux
Entretien courant usine de Lutry 3	5'000	5'000	5'000	5'000	5'000	25'000
Curage des drainages usine de Lutry 3	2'500		2'500		2'500	7'500
Injections dans galerie usine de Lutry 3				8'000		8'000
Revêtement de la cuve de neutralisation, usine de Lutry 3			20'000			20'000
Réfectoire, vestiaire et douches pour le personnel de l'unité stations à Lutry		60'000	60'000			120'000
Sous-total usine de Lutry	7'500	65'000	87'500	13'000	7'500	180'500
Entretien courant usine de St-Sulpice	10'000	10'000	10'000	10'000	10'000	50'000
Réparation des infiltrations d'eau dans local CAB usine de St-Sulpice			30'000			30'000
Sous-total usine de St-Sulpice	10'000	10'000	40'000	10'000	10'000	80'000
Entretien courant usine de Bret	8'000	8'000	8'000	8'000	8'000	40'000
Réfection isolation toiture usine de Bret				4'500		4'500
Réparation infiltration d'eau			36'000			36'000
Révision du monte-charge usine de Bret		40'000				40'000
Sous-total usine de Bret	8'000	48'000	44'000	12'500	8'000	120'500
Entretien courant des cuves dans les usines	6'000	6'000	6'000	6'000	6'000	30'000
Total usines	31'500	129'000	177'500	41'500	31'500	411'000

3.3 Réservoirs

Dans le tableau ci-dessous, il convient de signaler une dépense importante au réservoir de Haute-Pierre. En effet, la galerie d'accès à ce réservoir se dégrade prématurément à cause du gonflement de la molasse entamant la galerie, et la solution la plus économique proposée consiste à remplir celle-ci de béton. Les autres dépenses sont prévues pour des réfections de revêtement ainsi que pour un entretien courant.

	Nbre cuves	Capacité en m ³	2007	2008	2009	2010	2011	Totaux
Réfection crépi Bellevaux	2	2'272	1'500					1'500
Garde-corps échelle Bois-de-l'Hôpital	1	677		3'000				3'000
Réfection arrivée Calvaire nouveau	3	11'246			18'000			18'000
Réfection catelles et cadre porte cuve 2 Chablière	2	6'936		2'000				2'000
Réparation infiltration eau Chablière	2	6'936		12'000				12'000
Peinture entrée Chandelar	1	313				3'500		3'500
Ventilation + catelles cuve Châtaignier	1	4'147	1'000	30'000				31'000
Fermeture prise d'air + revêtement cuves Crissier	2	15'532	5'000	5'000				10'000

	Nbre cuves	Capacité en m3	2007	2008	2009	2010	2011	Totaux
Barrière + peinture extérieure Dailles "ancien"	1	1'810	6'000					6'000
Nettoyage sous-toiture + peinture rez Dailles "nouveau"	1	6'886	6'000					6'000
Travaux intérieurs Grangette ancien	1	3'433				13'000		13'000
Infiltration d'eau Grangette "nouveau"	1	11'521				12'000		12'000
Remplissage galerie Haute-Pierre	2	9'872	150'000	50'000				200'000
Marjolatte	2	3'157			30'000			30'000
Remplacement vanne vidange Montalègre ancien	1	4'017		2'000				2'000
Peinture barrières internes Montalègre nouveau	1	5'016			2'000			2'000
Ventilation Montétan nord	1	11'570				30'000		30'000
Infiltration eau local filtres Orme	2	5'396	15'000					15'000
Réfection cuve 2 Petite-Croix	2	6'844		65'000				65'000
Réparation béton + supports cuve 1 Sauvabelin	2	3'221	3'000	6'500				9'500
Vers-chez-les-Blanc "nouveau"	1	2'525					30'000	30'000
Curage canalisations des 30 réservoirs	45	148'813	15'000	15'000	15'000	15'000	15'000	75'000
Entretien et maintenance des 30 réservoirs	45	148'813	30'000	30'000	30'000	30'000	30'000	150'000
Total réservoirs			232'500	220'500	95'000	103'500	75'000	726'500

3.4 Ouvrages divers

Au fil des décennies, de nombreux captages, galeries, chambres de jauge, de pompage, etc. ont été construits ou « hérités » lors de rachats de réseaux de communes. On en dénombre plus de 200, qui sont en train d'être répertoriés de manière exhaustive, en évaluant leur état. Beaucoup de ces ouvrages sont peu visités car soit ils ne nécessitent pas d'opérations particulières pour leur fonctionnement, soit ils sont inutiles, car issus de conceptions d'exploitation anciennes. Aussi constate-t-on aujourd'hui un certain sous-entretien et une vétusté qu'il est nécessaire de corriger en remettant ces ouvrages à niveau ou en les démolissant.

Les dépenses ci-après sont prévues pour l'entretien courant à l'exception de la création de deux locaux de désinfection pour les sources des Cases (Belmont) et de Prévondavaux (La Chaux) de manière à se mettre en conformité avec les normes.

	2007	2008	2009	2010	2011	Totaux
Entretien des galeries		30'000	30'000	30'000	30'000	120'000
Création de deux locaux de désinfection		50'000	50'000			100'000
Autres petites stations de pompage, chambres de vannes	30'000	30'000	30'000	30'000	30'000	150'000
Démolition d'ouvrages obsolètes et inutiles			30'000	30'000		60'000
Total	30'000	110'000	140'000	90'000	60'000	430'000

3.5 Glissement de terrain à Bret

Un glissement de terrain s'est produit ce printemps sur la rive est du lac ; sur une trentaine de mètres, le terrain s'est avancé de 2 à 3 mètres dans l'eau. Des travaux doivent être entrepris pour stabiliser cette zone afin de l'empêcher de bouger. Le montant des dépenses est estimé à Fr. 50'000.–.

3.6 Agrandissement du dépôt à En Marin

Le dépôt du réseau Jorat ne dispose pas de suffisamment de place pour abriter ses véhicules, en particulier le camion. Ces dernières années, après plusieurs effractions sur le camion, une solution pour le mettre à l'abri a été trouvée en collaboration avec le Service de FoDoVi. Malheureusement, cette solution n'est plus possible. Le dépôt va donc être agrandi (dimensions finales env. 8 m x 11 m) afin de servir de garage au camion et au fourgon et de dépôt pour le matériel.

CFC 2	Bâtiment	210'600
CFC 4	Aménagements extérieurs	15'000
CFC 5	Frais secondaires	4'000
CFC 9	Frais secondaires	400
5 % du CFC 2	Divers et imprévus	20'000
	Montant total TTC	250'000

4. Aspects financiers

4.1 Coût des travaux – Récapitulation

	2007	2008	2009	2010	2011	Totaux
3.2 Usines	31'500	129'000	177'500	41'500	31'500	411'000
3.3 Réservoirs	232'500	220'500	95'000	103'500	75'000	726'500
3.4 Ouvrages divers	30'000	110'000	140'000	90'000	60'000	430'000
3.5 Glissement de terrain à Bret	50'000					50'000
3.5 Agrandissement dépôt En Marin		250'000				250'000
Totaux	344'000	709'500	412'500	235'000	166'500	1'867'500

4.2 Conséquences sur le budget

Les charges financières annuelles, calculées selon la méthode des annuités constantes, avec un taux d'intérêt de 4% l'an et une durée d'amortissement de 5 ans, s'élèvent à Fr. 419'500.–.

Quant aux charges d'exploitation, elles resteront pratiquement inchangées.

5. Développement durable

L'entretien régulier des ouvrages d'exploitation est indispensable afin d'assurer leur durabilité à long terme.

6. Plan des investissements

Le montant du crédit nécessaire à la réalisation de ces travaux figure au plan des investissements des années 2007-2008 pour un montant de Fr. 5'600'000.-. Comme mentionné plus haut, le présent préavis ne tient pas compte des bâtiments locatifs d'eauservice, ce qui explique la diminution du montant.

7. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2007/30 de la Municipalité, du 31 mai 2007 ;
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
considérant que cette affaire a été portée à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit-cadre quinquennal d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 1'867'500.-, destiné à l'entretien courant des immeubles techniques d'eauservice, pour la période 2007 à 2011 ;
2. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'amortissement et d'intérêts en fonction des dépenses réelles, respectivement sous les rubriques 4700.331 et 4700.390 du budget de la Direction des travaux.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire remplaçant :
Jean Borloz

Rapport

Membres de la commission: M. Jean-François Cachin (LE), rapporteur, M. Eddy Ansermet (LE), M. Luc Chessex (AGT), M. Roger Cosandey (Soc.), M^{me} Florence Germond (Soc.), M^{me} Nicole Graber (Les Verts), M. Thi Nguyen (LE), M^{me} Maxline Stettler (Soc.).

Municipalité: M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux.

Rapport photocopié de M. Jean-François Cachin (LE), rapporteur: – La séance de la commission 79 a eu lieu le mardi 3 juillet 2007, de 15 h 05 à 15 h 52, dans les locaux du bâtiment administratif de Beau-Séjour 8.

La commission était composée de MM. Jean-François Cachin, rapporteur, Eddy Ansermet, Thi Nguyen, M^{me} Maxline Stettler, M. Roger Cosandey, M^{me} Florence Germond, M^{me} Nicole Graber, M. Luc Chessex.

Notes de séance: M^{me} Isabelle Burgy, assistante à eauservice. La Municipalité était représentée par M. Olivier Français, conseiller municipal, directeur des Travaux. L'Administration communale était représentée par M. Henri Burnier, chef d'eauservice, et de M. Renato Cardone, surveillant de chantier à eauservice.

Rappel de l'objet du préavis N° 2007/30:

Par ce préavis, la Municipalité sollicite de notre Conseil l'octroi d'un crédit-cadre quinquennal de Fr. 1'867'50.–, destiné à l'entretien courant des immeubles d'exploitation d'eauservice. Ce préavis fait suite au préavis N° 2002/8 du 7 mars 2002, portant sur l'entretien des immeubles des SIL et d'eauservice pour les années 2002-005, d'un montant de Fr. 2'500'000.–, dont Fr. 714'000.– pour eauservice.

Présentation de l'objet du préavis par M. Olivier Français et M. Henri Burnier

M. Olivier Français rappelle aux membres de la commission que le préavis N° 2002/8 «Entretien des immeubles des SIL et d'eauservice (anciennement Service des eaux) de la Direction des travaux (crédit-cadre quadriennal)» a été prolongé jusqu'à la fin de la législature du Conseil communal 2002-2006 (Fr. 741'000.–).

Le préavis N° 2007/30 concerne uniquement l'entretien du patrimoine des bâtiments d'exploitation d'eauservice, soit des réservoirs, des usines et des ouvrages divers pour la période 2007-2011.

M. Français rappelle qu'un deuxième préavis pour l'entretien des bâtiments locatifs, propriétés d'eauservice, sera présenté ultérieurement en collaboration avec le Service du logement et des gérances de la Direction de la culture, du logement et du patrimoine, étant donné que les immeubles locatifs d'eauservice sont gérés par ce dernier. M. Français

rappelle également aux membres de la commission que pour les travaux lourds de construction, de transformation et de réfection des immeubles, le Service d'architecture de la Direction des travaux est également impliqué.

M. Henri Burnier, chef d'eauservice, présente à la commission un document Powerpoint rappelant que le patrimoine d'exploitation se compose de trente réservoirs, de trois usines de production et de cent ouvrages divers pour une valeur à neuf de plus de Fr. 300'000'000.–. M. Burnier présente une série de diapositives informant les membres de la commission des principaux travaux d'entretien à effectuer concernant le patrimoine d'exploitation.

Suite à cette présentation et à ces informations précieuses pour la commission, la discussion est ouverte concernant le préavis N° 2007/30.

Discussion générale

Un commissaire demande des précisions quant aux coûts et revenus des locations pour tout ce qui a trait aux bâtiments. M. Français répond qu'eauservice fait effectivement fonction de propriétaire et que le Service du logement et des gérances fait office de gérance. Ce même commissaire demande si ce mode de fonctionnement est identique pour les autres services. M. Français répond par l'affirmative.

Un autre commissaire constate, au vu des diapositives présentées, qu'il ne semble pas y avoir eu d'entretien régulier. M. Burnier affirme qu'il y a un entretien régulier de l'ensemble des constructions et ceci en fonction des crédits alloués par le Conseil communal.

Un troisième commissaire demande, à propos du calendrier, pourquoi le crédit-cadre quinquennal est présenté maintenant et non pas en fin d'année avec les préavis touchant le budget et les crédits-cadres. M. Français répond qu'étant donné que la portée de ce préavis s'étale sur cinq ans, il serait possible de présenter ce crédit-cadre à la fin de l'année, façon de faire impliquant toutefois une perte de temps dans l'entretien courant des équipements.

Il est proposé dès lors d'examiner le préavis N° 2007/30 point par point.

Objet du préavis

Discussion ouverte, parole pas demandée.

Préambule

Un commissaire demande si le crédit-cadre pour l'entretien des bâtiments locatifs sera présenté encore cette année au Conseil communal. M. Français relève qu'il y a eu cette année de grosses dépenses à la Direction des travaux et également à eauservice. Il a donc bloqué ledit préavis dans l'attente des décisions budgétaires 2008 de la Municipalité qui seront prises au mois d'août.

Immeubles d'exploitation

Préambule

Discussion ouverte, parole pas demandée.

Usine de production

Discussion ouverte, parole pas demandée.

Réservoirs

Un commissaire demande des précisions quant à l'emplacement du réservoir de la Chablière. M. Burnier répond que celui-ci se situe dans l'immeuble de Boisy-TV, juste sous la piscine.

Un autre commissaire demande quel entretien est prévu pour le réservoir de Marjolatte et où se trouve ce dernier. M. Cardone répond qu'il se situe entre le Chalet-à-Gobet et Cugy et qu'il s'agit du même type de ventilation que celui installé au réservoir de Crissier.

Ouvrages divers

Discussion ouverte, parole pas demandée.

Glissement de terrain à Bret

M. Français tient à préciser que le lac de Bret est propriété de l'Etat de Vaud tandis que les rives du lac appartiennent à la Ville de Lausanne (eauservice), parcelle N° 501. Par ce fait, la Ville de Lausanne a l'obligation d'entretenir les dites rives.

Un commissaire sollicite des explications sur la technique utilisée pour sécuriser l'endroit du glissement de terrain. M. Burnier précise qu'il y a deux variantes sur lesquelles eauservice ne s'est pas encore déterminé (mise en place de gabions avec embranchements ou mise en place de végétations avec des saules). A noter que ces travaux seront exécutés en collaboration avec le Service des forêts de l'Etat de Vaud.

Agrandissement du dépôt à En Marin

Un commissaire demande des informations sur l'agrandissement et le coût des travaux y relatifs. M. Burnier relève que le dépôt d'eauservice à En Marin est trop exigu pour y stationner le véhicule lourd et le matériel d'intervention du réseau du Jorat. M. Français tient à préciser que le réseau du Jorat est un grand réseau et que dès lors, les locaux d'En Marin ne sont pas adaptés pour accueillir le véhicule lourd et le matériel d'intervention. Il ajoute que le coût de cet agrandissement est conforme au prix du marché.

Plusieurs commissaires demandent des informations complémentaires sur les mesures de sécurité prises ou à prendre

pour éviter une contamination de l'eau et du réseau ainsi que des installations et des constructions, ceci par des actes malveillants. MM. Burnier et Français donnent toutes les explications techniques des mesures déjà prises.

Aspects financiers

Coût des travaux – Récapitulation

Discussion ouverte, parole pas demandée.

Conséquences sur le budget

Discussion ouverte, parole pas demandée.

Développement durable

Un commissaire demande si pour les nouveaux bâtiments à construire, eauservice utilisera les techniques les plus proches du développement durable. M. Burnier répond qu'eauservice jugera au cas par cas, étant donné que la distribution d'eau est une activité amenée à durer et que l'objectif est de réaliser des constructions le plus solides et sécuritaires possible.

Un autre commissaire pose la même question quant à l'entretien régulier des constructions et des bâtiments. M. Burnier répond que les réservoirs sont vidés une fois par année pour leur entretien, leur nettoyage et leur inspection. En fonction de l'évolution des détériorations, les coûts seront chiffrés et portés dans le préavis-cadre.

Plan des investissements

Discussion ouverte, parole pas demandée.

Conclusions

Le rapporteur de la commission du préavis N° 2007/30 propose de voter les points 1 et 2 des conclusions en bloc. Cette proposition est acceptée par l'ensemble des membres de la commission.

Point 1: d'allouer à la Municipalité un crédit-cadre quinquennal d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 1'867'50.-, destiné à l'entretien courant des immeubles techniques d'eauservice, pour la période 2007-2011 ;

Point 2: d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'amortissement et d'intérêts en fonction des dépenses réelles, respectivement sous les rubriques 4700.331 et 4700.390 du budget de la Direction des travaux.

Au vote, les points 1 et 2 sont adoptés à l'unanimité des membres présents de la commission N° 79. Le rapporteur remercie les membres de la commission et les représentants de la Municipalité et de l'Administration pour les renseignements fournis et la prise des notes de séance. Il lève la séance à 15 h 52.

La présidente : – Merci. Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport ?

M. Jean-François Cachin (LE), rapporteur : – Non, Madame la Présidente.

La présidente : – J'ouvre la discussion sur ce préavis. La parole n'est pas demandée. Pouvez-vous répéter comment la commission s'est déterminée, Monsieur Cachin ?

M. Jean-François Cachin (LE), rapporteur : – Oui, Madame la Présidente. Au vote, les points 1 et 2 sont adoptés à l'unanimité des membres présents de la commission.

La présidente : – Merci. Je propose que nous votions aussi en bloc les conclusions 1 et 2. Ceux qui acceptent ces conclusions 1 et 2, sont priés de lever la main. Avis contraires ? Abstentions ? A l'unanimité donc, ce préavis est accepté. Merci, Monsieur Cachin.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le préavis N° 2007/30 de la Municipalité, du 31 mai 2007 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit-cadre quinquennal d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 1'867'500.–, destiné à l'entretien courant des immeubles techniques d'eauservice, pour la période 2007 à 2011 ;
2. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'amortissement et d'intérêts en fonction des dépenses réelles, respectivement sous les rubriques 4700.331 et 4700.390 du budget de la Direction des travaux.

La présidente : – Je pose de nouveau la question. Est-ce que nous continuons ? (*La salle exprime des avis contrastés.*) D'accord ! (*Quelques protestations.*)

Nous prenons le point 8. Des habitants du quartier des Grangettes étaient venus ce soir, avec des enfants. Ceux-ci, je pense, sont allés se coucher. Mais ils sont peut-être devant leur télévision à suivre nos débats. Ce point 8, c'est la pétition demandant le statut de zone de rencontre pour le tronçon sud du chemin de la Grangette. Monsieur Cachin, je suis navrée, mais c'est de nouveau à vous que je m'adresse, puisque vous étiez le président rapporteur.

Pétition Cornélia Mühlberger de Preux et consorts (208 signatures) demandant l'obtention du statut de zone de rencontre pour le tronçon sud du chemin de la Grangette⁵

Rapport

Membres de la commission : Commission permanente des pétitions.

Municipalité : M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux.

Rapport photocopié de M. Jean-François Cachin (LE), rapporteur : – La séance de la Commission permanente des pétitions a eu lieu le lundi 21 mai 2007, de 16 h 30 à 18 h 30, dans les locaux de l'Hôtel de Ville, salle Vuillermet.

Sont excusés M^{me} Knecht Evelyne et MM. Cosandey Roger et Ruiz Vazquez Francisco. La Commission des pétitions était dès lors composée de M^{mes} Freymond Sylvie, présidente, Apothéloz Stéphanie, Da Silva Adozinda, Junod Sandrine, MM. Nsengimana Nkiko, de Haller Xavier, Cachin Jean-François, rapporteur.

Notes de séance : M. Hammer Daniel, secrétaire du Conseil communal.

La Municipalité était représentée par M. Olivier Français, conseiller municipal et directeur des Travaux. L'Administration communale était représentée par M. Gonin Alain, chef de section au Service des routes et de la mobilité.

Les pétitionnaires ont été représentés par M^{me} Mühlberger de Preux Cornélia, habitante du chemin de la Grangette 7, et M^{me} Burnand-Schraner Marie-Béatrice, habitante du chemin de la Grangette 21.

Rappel de la pétition

Deux cent huit personnes ont contresigné la pétition demandant que le chemin de la Grangette, sis entre la route d'Oron et le chemin du Champ-Rond, soit classé par la Municipalité comme zone de rencontre, tel que le prévoit l'article 22b⁶³ de l'OSR.

OSR – Art. 22b Zone de rencontre

¹ Le signal « Zone de rencontre » (2.59.5) désigne des routes situées dans des quartiers résidentiels ou commerciaux sur lesquelles les piétons et les utilisateurs d'engins assimilés à des véhicules peuvent utiliser toute l'aire de circulation. Ils bénéficient de la priorité mais ne doivent toutefois pas gêner inutilement les véhicules.

² La vitesse maximale est fixée à 20 km/h.

⁵ BCC 2006-2007, T. I (N° 6/I), pp. 430 ss.

³ Le stationnement n'est autorisé qu'aux endroits désignés par des signaux ou des marques. Les règles régissant le parcage en général s'appliquent au stationnement des cycles.

Situation actuelle du chemin de la Grangette faisant l'objet de la pétition :

A l'entrée du chemin, côté route d'Oron, un signal « circulation générale interdite » est installé avec une plaque additionnelle précisant « détenteurs de places privées seuls autorisés ».



Position des pétitionnaires

M^{me} Cornélia Mühlberger de Preux rappelle qu'une dizaine de maisons nouvelles ont vu le jour sur les derniers terrains libres de constructions, que le nombre d'habitants a

augmenté, que le quartier s'est rajeuni et que le taux d'enfants vivant dans le coin a pris l'ascenseur. Ce récent développement a donné un nouveau souffle au quartier et que de par ce fait, de nombreuses manifestations organisées et animées par les habitants ont lieu sur ce tronçon de route. De plus, elle précise que la vitesse des véhicules se déplaçant sur le tronçon n'est de loin pas toujours respectée, alors que ce chemin est utilisé par de nombreux piétons. Dès lors, elle souhaite, comme c'est le cas pour le chemin des Fleurettes, que le chemin de la Grangette soit classé en tant que zone de rencontre.

M^{me} Marie-Béatrice Burnand-Schraner, se référant à son travail pour l'obtention du diplôme international Science action psychosociale, ayant pour objet l'approche psychosociologique d'une zone de rencontre dans un quartier résidentiel, confirme la nécessité pour les autorités de classer le chemin de la Grangette comme zone de rencontre, tel que le prévoit l'article 22b de l'Ordonnance sur la signalisation routière.

Créer cette zone de rencontre, c'est :

- permettre une meilleure cohabitation entre piétons et automobiles ;
- améliorer la qualité de vie et la sécurité ;
- permettre plus de convivialité, de solidarité et d'interactions entre les habitants du quartier et les générations ;
- un droit, une opportunité prévue par la loi.

Discussion générale avec les pétitionnaires

Les membres de la commission demandent des informations complémentaires sur les différentes activités déployées sur ledit chemin. Les pétitionnaires répondent que pour certaines de ces manifestations, ils demandent à la Municipalité la fermeture du chemin et un soutien en matériel (tables, chaises, etc.). Plusieurs membres de la commission s'étonnent que cette zone de chemin signalée en sens unique dans le sens de la descente par une interdiction générale de circuler, exemptant les détenteurs de place privée, soit remplacée par une zone de rencontre permettant la libre circulation des véhicules avec une limitation à 20 km/h.

Les représentants de la Municipalité précisent qu'ils ont soumis la demande des pétitionnaires au Bureau suisse des accidents (BPA) et que dans sa réponse du 6 juin 2003, celui-ci émet un préavis négatif à placer le chemin de la Grangette en zone de rencontre. M. le directeur des Travaux rappelle aux pétitionnaires que la situation actuelle (interdiction générale de circuler, à l'exception des détenteurs de place privée, seuls autorisés) est une bonne solution, contrairement à celle de la mise en fonction d'une zone à 20 km/h autorisant n'importe quel automobiliste à transiter par ce chemin.

Un membre de la commission confirme les propos avancés par le directeur des Travaux et ajoute qu'il n'hésiterait pas à transiter par ce chemin s'il était classé en zone de rencontre et limité à 20 km/h.

Les commissaires remercient les pétitionnaires pour leur engagement et toutes les activités développées dans leur quartier.

Conclusion de la Commission permanente des pétitions

Les sept membres de la commission, chargée d'examiner cette pétition, décident, en application de l'article 65 du RCCL, par 5 voix pour le renvoi à la Municipalité pour étude et communication, et par 2 voix pour le renvoi à la Municipalité pour étude et rapport-préavis.

La présidente: – Merci, Monsieur Cachin. Avez-vous quelque chose à ajouter au rapport ?

M. Jean-François Cachin (LE), rapporteur: – Non, Madame la Présidente.

La présidente: – J'ouvre la discussion sur cette pétition

Discussion

M. François Huguenet (Les Verts): – Je déclare d'abord mes désintérets: j'habite bien le chemin de la Grangette, mais dans sa partie supérieure, qui n'est pas concernée par la pétition. Néanmoins, en bon voisin, je viens défendre les intérêts des gens du dessous.

De quoi traite cette pétition? Je commence par une mise en situation géographique. Le bas du chemin de la Grangette va de la route d'Oron en direction du chemin du Devin. Il y a déjà des restrictions de circulation, mais il a le désavantage d'être en pente, et surtout d'être très étroit, avec un carrefour problématique au milieu. Les habitants essaient depuis assez longtemps de trouver des solutions et font des pétitions. L'une d'elles, d'ailleurs, a été transmise à la Municipalité il y a plus de 14 ans. Les choses ne sont pas restées immobiles, des restrictions de circulation ont été mises en place. Mais les habitants ont envie de vivre dans leur quartier de manière plus conviviale encore et ils pensent que la zone de rencontre serait la meilleure solution. Il faut dire aussi qu'une vie de quartier assez riche s'est développée sur ce chemin ces dernières années. Un habitant a mis à disposition une partie de sa parcelle pour y faire un four à pain, des animations sont organisées régulièrement, un pilier public a été mis en place, et une newsletter électronique circule. Bref, ce petit quartier s'est organisé le mieux possible. Les habitants estiment aujourd'hui que la zone de rencontre serait le meilleur instrument pour vivre leur quartier.

Il y a une dimension symbolique aussi dans cette pétition de la Grangette: aujourd'hui, on parle beaucoup de concertation, de participation. Nous en avons là un exemple, la pétition a été signée par presque tous les habitants du quartier. Il n'est pas très grand, c'est vrai, mais il se mobilise et ses habitants disent: «Nous sommes là depuis longtemps et nous vous proposons une solution.» A quelques semaines des discussions sur Métamorphose, où nous parlerons aussi

beaucoup de concertation, ce serait un signe très positif de montrer que nous écoutons les gens, que nous sommes ouverts aussi aux propositions qui viennent «d'en bas», comme on dit, et que nous faisons en sorte que les gens soient contents.

En résumé, le groupe des Verts est totalement favorable à cette pétition et se prononce en majorité pour la transmission à la Municipalité pour rapport-préavis.

M. Jean-Luc Chollet (UDC): – La question tourne autour d'un problème non résolu et je suis impatient d'entendre la réponse municipale. Il semble qu'il faut choisir entre une zone de rencontre, anciennement «rue résidentielle» avec les avantages qui y sont liés, ou des restrictions usuelles de circulation sous forme de «riverains autorisés» ou de «transit interdit» et autres. C'est comme ça maintenant. Le point de discorde porte sur le fait que les initiants, preuves photographiques et dossier à l'appui, soutiennent qu'on peut cumuler les deux types de restrictions et prennent des exemples en Suisse allemande et à Sion. La Ville répond que la législation fédérale s'y oppose. De la réponse à cette question dépendra notre acceptation ou notre refus de cette pétition.

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux: – Cette route jouit d'un privilège. C'est d'ailleurs le seul de Lausanne. Il y a une restriction de circulation et seuls les riverains ont le droit d'emprunter cette route. C'est particulier de demander d'améliorer encore un site réservé aux uniques utilisateurs et propriétaires des droits d'accès à cette route. D'après les comptages effectués il y a quelques années, il y passe 150 à 200 ou... 300 véhicules par jour. Pour répondre directement à la question de M. Chollet, si on passe en zone de rencontre, la route sera à la disposition de toute la population. Le privilège de non-accès au domaine public pour les automobilistes ne pourrait être maintenu.

Deuxième problème. Compte tenu de la configuration de la route, ce type d'aménagement entraînera de vives discussions avec l'autorité supérieure. Nous avons appelé les habitants de ce quartier à la raison. Ils peuvent y vivre agréablement, quitte à apporter quelques améliorations, des seuils ici ou là. Nous avons été clairs lors de la rencontre avec les pétitionnaires: d'autres aménagements que des zones de rencontre sont réalisables sur ces routes. Une motion, que nous avons cru avoir traitée mais qui ne l'était pas, demande la suite des zones 30, leur finalité et leur amélioration. Le programme de législature a défini les priorités dans ce domaine. Nous ne sommes pas disposés à entrer en matière sur ce type d'aménagement dans la seule rue lausannoise réservée uniquement à ses propres riverains.

M. Alain Hubler (AGT): – Mes prédécesseurs ont bien brossé le tableau. Je me contente de vous lire un extrait d'un communiqué de presse signé d'Olivier Français, concernant la création d'une zone de rencontre aux Fleurettes. Je cite: «La création de zones de rencontre s'inscrit dans le cadre de l'Agenda 21 de la Ville de Lausanne. Une

zone de rencontre existe déjà dans le quartier des maisons familiales à Bellevaux, et des projets similaires sont envisagés dans les secteurs de la Sallaz, de la Cité et du Flon. La Municipalité soutient les démarches issues d'une forte volonté de la population, mais ses efforts dans la mise en place des zones 30 restent prioritaires.»

Donc la Municipalité soutient quand il y a une volonté forte. Là, c'est indéniablement le cas. Ce serait bien que la Municipalité la soutienne. Et surtout, comme l'a très bien expliqué M. Huguenet, qu'elle ne traite pas de privilégiés les habitants qui ont développé une vie de quartier sans rien demander à personne. Les traiter de privilégiés parce qu'ils ont une interdiction de circulation dans leur rue, c'est tout à fait abusif. Monsieur le Municipal, vous avez affirmé qu'on ne peut pas avoir à la fois une zone de rencontre et une interdiction de circuler sur le domaine public. J'aimerais que vous nous expliquiez pourquoi et comment en détail.

D'autre part, j'ai une question au rapporteur ou à un membre de la commission: le rapport contient une affirmation peu claire et peut-être même fautive. Il mentionne un rapport du Bureau de prévention des accidents (BPA) qui, dans sa réponse du 6 juin 2003, a préavisé négativement la mise en zone de rencontre du chemin de la Grangette. Or d'après ce que je sais, ce n'est pas sur cette question que portait le préavis négatif, mais sur la pose de gendarmes couchés à l'entrée et à la sortie. Il y a un a priori incorrect sur la zone de rencontre. Que M. le municipal nous explique comment ces photos sont possibles sur des terrains a priori non privés, notamment la gare de Genève Cornavin. (*Il les montre à la salle.*) On y voit une zone de rencontre limitée à 20 km/h et une interdiction de circuler pour les voitures et les motos. Soit c'est légal, soit ça ne l'est pas. Si c'est légal, on peut le faire au chemin de la Grangette. Si c'est illégal, dites-nous pourquoi.

M. Olivier François, municipal, directeur des Travaux : – Si c'est légal ou illégal? La Ville de Genève l'a fait, mais à Lausanne, ce privilège n'existe pas. Dès lors, il est difficile d'entrer en matière sur ce type de privilège, très spécifique, qui s'étendrait dans toute la cité, et qui serait décidé de manière inéquitable.

Si vous voulez que nous entrions en matière sur cette pétition, nous vous suivrons, et nous étudierons la possibilité d'y répondre. Le BPA, dans son rapport, attire l'attention sur la hauteur des haies. Plusieurs propriétaires privés devront aménager les sorties de leurs maisons, pour tenir compte de la pente. Je rappelle la position que j'ai développée lors de la rencontre avec les pétitionnaires. Nous avons des engagements financiers considérables sur le domaine public et la voirie, et nous avons établi des priorités. Je comprends tout à fait le raisonnement des habitants de cette rue et ce qui y est proposé est louable. Personnellement, je suis très content qu'il y ait une animation, qui peut se développer dans la sécurité grâce à ce panneau de réserve particulière.

M. Philippe Mivelaz (Soc.): – Dans ses discussions, le groupe socialiste a trouvé la situation un peu confuse, à vrai dire. Il y a un chemin à usage privé et on demande de le transformer en zone de rencontre. Visiblement, il y a un problème. Pour y voir un peu plus clair, une fin de non-recevoir n'est pas suffisante. C'est pourquoi nous soutiendrons le renvoi de la pétition pour rapport-préavis, afin que la situation soit étudiée un peu sérieusement. Les discussions de ce soir ne l'éclairent pas beaucoup.

La présidente : – M. Ferrari renonce. M. Cosandey a demandé la parole. Il renonce aussi. M. Hubler l'avait demandée? Il renonce comme tout le monde! Est-ce que quelqu'un d'autre demande la parole? Ça ne semble pas être le cas. Monsieur Cachin, pouvez-vous nous dire comment la commission s'est déterminée, s'il vous plaît?

M. Jean-François Cachin (LE), rapporteur : – Oui, Madame la Présidente. Les sept membres présents: 5 voix pour le renvoi à la Municipalité pour étude et communication, et 2 voix pour le renvoi pour étude et rapport-préavis.

La présidente : – Merci, Monsieur Cachin. Nous ferons donc deux votes. Le premier pour savoir si l'on classe ou si l'on renvoie la pétition à la Municipalité. Et un deuxième vote pour savoir si ce sera pour étude et rapport-préavis ou pour étude et communication. Donc premier vote...

M. Jean-François Cachin (LE), rapporteur : – Le premier vote, c'est pour étude et communication.

La présidente : – Oui, mais il faut d'abord savoir si la pétition est classée ou si elle est acceptée. (*Murmures et commentaires de la salle.*) Personne n'a demandé à ce qu'elle soit classée. Bien. Je suis tout à fait d'accord de faire un vote de moins. Donc nous passons aux deux votes. Ceux qui sont pour étude et communication sont priés de lever la main. Avis contraires? (*Brouhaha.*) Ah non! Alors opposons: qui est pour étude et rapport-préavis? C'est une nette majorité. Je vous remercie, Monsieur Cachin.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu la pétition de M^{me} Cornélia Mühlberger de Preux et consorts (208 signatures) demandant l'obtention du statut de «zone de rencontre» pour le tronçon sud du chemin de la Grangette;
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis, en vertu de l'article 65 lit. a) du Règlement du Conseil communal.

La présidente : – Afin que ne s’accumulent pas poussière et toiles d’araignée sur les droits des conseillers communaux, je propose qu’à chaque séance, nous prenions au moins une ou deux initiatives. En l’occurrence, ce serait le point 19, postulat de M^{me} Andrea Eggli : « Quartier de Montelly : environnement et qualité de vie ».

Postulat de M^{me} Andrea Eggli : « Quartier de Montelly : environnement et qualité de vie »⁶

Développement polycopié

« *Montelly : environnement et qualité de vie* », un rapport élaboré en 1998 par la Direction de la sécurité sociale et de l’environnement, et resté non publié, affirmait : « Vie, habitat, travail et nature sont indissociablement liés. L’aménagement du territoire devrait avoir pour but suprême de trouver le juste équilibre entre le logement, l’épanouissement personnel, l’intégration sociale et l’adaptation à la nature.

» Son quartier, c’est comme sa demeure, il faut que l’on s’y sente bien pour y vivre, il faut que le voisinage soit agréable et que les voisins soient des relations ; c’est seulement à ce moment que le quartier existe. La qualité de vie des habitants est une nécessité pour le bien-être de la société. Pour les urbanistes et les sociologues qui se sont penchés sur le sujet, il est notoire de constater que l’équilibre d’une société réside principalement dans le bien-vivre des gens qui en font partie. Ce bien-vivre comprend tous les ingrédients qui concourent à la vie : se nourrir, respirer, se loger, travailler, se régénérer et se distraire.

» Dit dans des termes plus recherchés, ce sont des éléments comme l’appartenance et l’identité qui naissent de l’environnement dans lequel on vit, le sentiment d’être utile et informé ; c’est aussi le partage et les échanges, tout comme la possibilité de léguer à ses proches et à la génération future un patrimoine qui détermine entre autres la qualité de vie de la population d’un quartier. »

Le quartier de Montelly est constitué de quelque 3000 habitants avec un niveau de formation relativement bas, et principalement avec des revenus modestes. Ce quartier est issu d’une urbanisation relativement récente. Le développement maximum s’est réalisé entre les années 1946 et 1970. Actuellement, il y a environ 35 % de logements subventionnés.

Tout ce que vous venez de lire est consigné dans le rapport de faisabilité d’un projet qui date de janvier 1998. Ce projet, « Environnement et qualité de vie, projet Montelly », est précurseur avant l’heure. Il n’a rien à envier à Quartiers 21 et répond exactement aux demandes formulées par les habitants lors de cette consultation : des espaces communs en bas de chez soi.

Sans créer des espaces coûteux ou des équipements onéreux, il s’agit de procéder à un réaménagement de certains espaces, de manière à les rendre plus conviviaux et à favoriser le rapprochement des résidents, et d’aménager des espaces de récréation pour les enfants, les jeunes et les adultes.

Autour des bâtiments subventionnés, il existe des espaces libres relativement bien entretenus mais peu aménagés. Il suffirait d’un léger effort pour améliorer cet état de fait. Cela permettrait une harmonisation de territoire et favoriserait sensiblement les relations potentielles entre les divers groupes d’habitants, l’aspect extérieur étant le premier cliage de la société.

Ces observations appartiennent à la personne qui a poussé ce projet en avant. Je me souviens l’enthousiasme de toute l’équipe avant que le Canton refuse la mise en œuvre par des ETS.

Les interventions proposées sont toujours intéressantes. Les presque dix ans qui nous séparent de la conception de ce projet ont vu une amélioration de ce type dans ce quartier : la création de la zone 30 km/h et les aménagements des trottoirs et de la route qui lui étaient liés.

Les interventions proposées :

- création pour les habitants des immeubles d’un espace de rencontre équipé de bancs, tables, couvert, avec place pour grillades et four à pain (nord de l’immeuble au 59) ;
- création d’une place de jeux (ouest de l’immeuble 63-65) ;
- proposition de réalisation de plantages avec consultation des habitants des immeubles concernés et engagement de leur part quant à l’entretien de ceux-ci ;
- proposition de création d’un verger autour de l’immeuble 61 après consultation des habitants concernés ;
- amélioration des cheminements autour des immeubles ;
- création de petits espaces de rencontre pour les habitants autour des immeubles 45-47, 55-57, 69-77 ;
- animation du sol par incrustation de motifs pavés ;
- revitalisation des plantations en introduisant les notions de couleurs et de senteurs ; choix de végétaux indigènes qui permettent l’accueil de la faune et l’observation de l’évolution de la nature au cours des saisons.

Notons que la plupart des interventions devrait se faire sur des terrains dont les propriétaires sont la Commune, la Caisse de pensions du personnel de la Commune ou la Coopérative d’habitation Colosa, mais les privés aussi étaient d’accord de participer financièrement à la mise sur pied du projet. Eléments intéressants : à l’époque déjà, une attention particulière a été portée à l’escalier de Montelly 46 ; lors de la séance de Quartiers 21, une proposition était faite pour un four à pain dans le quartier.

La proposition d’A Gauche Toute! pour ce quartier consiste en une remise à jour du projet, avec une nouvelle

⁶BCC 2006-2007, T. II (N° 14/I), p. 374.

consultation des habitants (certains se rappelleront peut être de la consultation de l'époque) pour vérifier que ces propositions les intéressent toujours ou qu'ils ont en d'autres. Sans cette démarche participative, ce projet n'aurait plus le même sens.

Discussion préalable

M^{me} Andrea Egli (AGT) : – Ce projet « Environnement et qualité de vie du quartier de Montelly » existe depuis bientôt dix ans. M. Tillmanns, le municipal, avait beaucoup poussé, à l'époque, pour qu'il voie le jour. Il avait obtenu des gérances qu'elles paient les matériaux nécessaires, et des chômeurs en programme d'occupation devaient faire le travail. Mais le Canton a décidé que cela augmentait la plus-value des propriétés privées, et tout est tombé à l'eau. Le Canton se préoccupait peu d'augmenter la qualité de vie dans les quartiers avec des réalisations simples et peu coûteuses. Il y avait eu consultation des habitants, bien avant que ce genre de démarche soit oubliée, devienne coûteuse et compliquée... A Gauche Toute! pense qu'il faudrait reprendre ce projet, le remettre à jour par une nouvelle démarche participative. C'est pourquoi je donne un exemplaire de ce projet au municipal en charge du dossier. Il n'est pas là, mais je suis sûre que ses collègues vont le lui transmettre.

Discussion

M. Roger Cosandey (Soc.) : – Je ne sais pas si c'est dû à l'heure tardive, mais je ne vois pas du tout où se trouve un postulat dans ce que vient de nous dire M^{me} Egli! Elle a fait quelques commentaires sur des travaux qui n'ont pas été faits, je n'ai pas entendu de question ni de projet précis. Elle a parlé d'un papier qu'elle remettait aux municipaux... Franchement, il me faudrait quelques explications supplémentaires pour pouvoir me prononcer. Que demande exactement M^{me} Egli?

M^{me} Andrea Egli (AGT) : – Excusez-moi, Monsieur Cosandey, vous avez peut-être raison. Cela concerne un projet spécifique, décrit dans le postulat que j'ai présenté. Je demande qu'il soit envoyé directement à la Municipalité pour étude et rapport. Est-ce plus clair, comme ça?

La présidente : – Quelqu'un d'autre désire prendre la parole? La demande est d'un renvoi à la Municipalité. Ceux qui sont d'accord... Quelqu'un demande la parole. Non... (*Rumeurs.*) Mais il n'est pas nécessaire de voter, le postulat est transmis sans autre à la Municipalité, à moins d'une demande de renvoi à une commission.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le postulat de M^{me} Andrea Egli : « Quartier de Montelly : environnement et qualité de vie » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

La présidente : – Nous passons au point 20, postulat de M^{me} Elisabeth Müller, « Ne jetons pas la biomasse au feu ! ». Madame, vous avez la parole.

Postulat de M^{me} Elisabeth Müller :
« Ne jetons pas la biomasse au feu ! »⁷

Développement polycopié

Les déchets organiques des ménages d'une commune sont un mélange de déchets de jardin et de déchets de cuisine. La quantité de déchets de jardin par habitant est très variable. Elle dépend du degré d'urbanisation de la commune et de la saison. La quantité de déchets de cuisine est beaucoup plus constante. En fait, dans les quartiers fortement densifiés d'une ville, les déchets de cuisine prédominent largement. Pour la majorité des déchets de jardin, le compostage est la technique de valorisation idéale. Pour les déchets de jardin humides et compacts comme le gazon et les déchets de cuisine par contre, on recommande une fermentation à l'abri de l'air (anaérobie). Cette décomposition s'accompagne de la production de biogaz (40% de gaz carbonique et 60% de méthane) qui peut être soit brûlé pour produire de l'électricité et de la chaleur, soit injecté dans le réseau de gaz naturel et/ou utilisé comme carburant.

Comme le montre une étude récente, la méthanisation permet de récupérer beaucoup plus d'énergie des déchets de cuisine que l'incinération :

Production nette (kWh/t) (1)	Incinération	Méthanisation
Production d'électricité		
Electricité	47	262
Chaleur	104	258
Production de carburant	–	747

(1) Production par tonne de déchets de cuisine. Les besoins en chaleur et/ou électricité des installations d'incinération ou de méthanisation ont été déduits. Par contre, il n'a pas été tenu compte des besoins en carburant pour la collecte et le transport des déchets. Les chiffres indiqués sont basés sur des moyennes d'installations d'incinération et de méthanisation actuelles.

Malgré ces faits bien établis, une grande partie des déchets organiques ménagers suisses sont encore incinérés avec les ordures ménagères. Ainsi, une étude de l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage a montré que 28,5% des ordures ménagères incinérées actuellement en

⁷BCC 2006-2007, T. II (N° 14/I), p. 374.

Suisse sont des déchets organiques. Cela correspond à 60,3 kg/hab. L'étude se base sur une enquête effectuée en 2001 et 2002 dans 33 communes de notre pays, dont Lausanne. Elle montre que la quantité de déchets organiques incinérés est plus élevée dans les communes sans taxe au sac (81,2 kg/hab) que dans celles avec taxe (48,3 kg/hab). Sur la base de cette étude, on peut estimer qu'à Lausanne, en 2006, 10'400 t de déchets organiques ménagers ont été incinérés. Il est vrai que notre commune collecte séparément les déchets végétaux crus. En 2006 par exemple, 4477 t de déchets ont été récoltés de la sorte et transportés à la compostière de la Tuilière. Il semble cependant qu'il s'agisse avant tout de déchets de jardin.

La valorisation des déchets de cuisine par fermentation anaérobie est un procédé assez nouveau. Un Suisse, Walter Schmid, a fait œuvre de pionnier dans ce domaine. Après une première installation pilote à Rümlang (ZH) en 1991, sa compagnie Kompogas a maintenant construit plus de trente usines dont quatorze en Suisse.

Dans le canton de Vaud, il existe une installation de méthanisation à Villeneuve qui ne donne malheureusement pas satisfaction. La Municipalité de Lausanne s'intéresse aussi à cette technique⁸ mais n'a pas encore de projet concret. Plus récemment, un entrepreneur de Lavigny a décidé de doubler sa compostière d'une installation de méthanisation basée sur le procédé Kompogas. Cette installation est destinée à traiter les déchets organiques des communes de la Côte. Elle devrait être opérationnelle fin 2007 et aura une capacité maximale de 16'000 t/a. Le biogaz résultant de la fermentation sera injecté directement dans le réseau de gaz naturel, et il sera demandé Fr. 100.– par tonne de déchets prise en charge.

Vu l'urgence qu'il y a de substituer de nouvelles sources d'énergie, renouvelables et non polluantes, aux sources actuelles, je demande à la Municipalité :

- de pousser dès maintenant les Lausannois à trier leurs déchets organiques avec autant d'efficacité que le verre ou le papier ;
- de collecter séparément tous les déchets organiques ménagers et non seulement les déchets végétaux crus ;
- d'exiger des gérances et propriétaires qu'ils équipent tous leurs immeubles des conteneurs ad hoc ;
- de hâter les études et analyses nécessaires à la construction d'une installation de méthanisation pour le traitement des déchets organiques lausannois ;
- en attendant que cette installation se réalise, de faire traiter les déchets lausannois à Lavigny dans l'installation qui s'y construit. En effet, il est probable que, dans les premiers temps, la quantité de déchets organiques provenant des communes de la Côte se situera en dessous de la capacité de cette usine.

⁸Rapport-préavis N° 2005/4, BCC 2005, p. 289.

Je demande que ce postulat soit transmis directement à la Municipalité.

Références

- OFEFP. *Analyse de la composition des ordures 2001/02*. Cahier de l'Environnement N° 356. Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage, 2003.
- Wellinger A. et al., *Energieproduktion aus Küchenabfällen. Ein Vergleich der Vergärung mit der Verbrennung in KVA*. Biomasse Schweiz, 2006.
- www.kompogas.com

Discussion préalable

M^{me} Elisabeth Müller (Les Verts) : – La Municipalité de Lausanne a le projet de construire une installation de méthanisation, mais le projet n'est pas encore concret. Or, un entrepreneur privé est en train d'en construire une à Lavigny. Mon postulat propose, en attendant que notre installation lausannoise soit construite, d'envoyer nos déchets de cuisine à Lavigny.

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux : – Je vous donne une information : nous le faisons déjà. Je veux bien répondre à un postulat et vous dire : c'est ce que nous faisons actuellement, et nous sommes à la recherche d'un site. Je profite de ce que j'ai la parole pour vous donner la position de la Municipalité : c'est M. Pidoux, mon collègue responsable des Services industriels, et moi-même qui recherchons le site. Nous en étudions deux, l'un à l'est et l'autre à l'ouest de Lausanne. La solution qui a le plus de chances est à l'ouest. Et elle se fera, selon votre volonté : la Commune a pris des engagements financiers avec des partenaires du périmètre Gedrel. En attendant, nous sommes en partenariat avec l'Ouest lausannois, qui récolte ce type de déchets. Lausanne continuera quand son centre intercommunal sera mis en service au début de l'année prochaine. Dès lors, aller plus loin avec ce postulat nécessiterait beaucoup de travail administratif.

La présidente : – Merci, Monsieur Français. Est-ce que M^{me} Müller maintient sa demande de transmission de son postulat à la Municipalité ?

M^{me} Elisabeth Müller (Les Verts) : – (*Répond depuis sa place. Propos incompréhensibles.*) ... installation lausannoise sera construite. (*Rumeurs, protestations de la salle.*) On nous fait une promesse, mais nous ne savons pas du tout quand elle sera construite. Cela prendra un ou deux ans. Pour trouver un site, c'est au moins six mois. Jusqu'à ce qu'elle soit construite, c'est encore un an. Pendant cette année et demie, on pourrait valoriser les déchets de cuisine à Lavigny. (*Réponse inaudible de M. Français.*) Vous le faites déjà ?

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux : – Oui.

M^{me} Elisabeth Müller (Les Verts): – Mais elle ne fonctionne pas encore, cette installation...

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux: – M. Germanier, à Lavigny, a déposé le permis de construire de son installation. Il sera en phase d'exploitation à la fin de l'année prochaine ou début 2009. D'accord? Ce qui nous permet de nous organiser avec l'Ouest lausannois et plus particulièrement avec le périmètre Valorsa, qui a déjà promis à cet exploitant de faire appel à lui. Nous-mêmes sommes en phase de prénégociation, avec nos partenaires de Valorsa – parce que nous ne voulons pas trente-six intermédiaires. Dans le futur, nous pourrions construire une telle usine, éventuellement sur le Grand Lausanne.

Comme je l'ai dit dans ma réponse, cela dépendra de votre volonté d'approuver la construction selon un plan d'investissements défini. Je pense avoir répondu à vos interrogations: à terme, nous pourrions évacuer une grande partie de nos déchets sur le site de Lavigny – voire sur un autre, un autre partenaire privé pourrait s'y mettre à La Coulette, sur la commune de Belmont. Dès qu'un site sera construit, nous y mettrons en valeur nos déchets végétaux.

M^{me} Elisabeth Müller (Les Verts): – Il y a une confusion entre compostière et installation de méthanisation. A La Coulette, il y a une compostière, tandis qu'à Lavigny, va se construire une installation de méthanisation. C'est ce qui est nouveau. Si vous le faites, je...

M. Jean-Luc Chollet (UDC): – Si je comprends votre souci, Madame Müller, vous souhaitez que ces «lavures» ne finissent pas bêtement dans une usine d'incinération où elles sont brûlées à grand renfort de mazout. Rassurez-vous, ce n'est pas le cas. De toute éternité, les déchets de cuisine ont servi à engraisser des porcs. Pour de multiples raisons qu'il est trop tard pour expliquer maintenant, ils servent de plus en plus à la production de biogaz. La plus grande entreprise de collecte des «lavures» sur Lausanne et Genève, qui en ramasse le 80%, est un transporteur et marchand de bétail basé à Gollion. Le reste est pris par des exploitants, notamment à Froideville. Tous ces gens font du biogaz. Alors rassurez-vous, Madame Müller: alors que les «lavures» étaient, il y a quelques années, un gros souci pour les cuisines industrielles, restaurants, hôtels et cuisines collectives, et que personne ne voulait les récupérer, on va bientôt se les arracher et payer pour les prendre. M. le directeur a parlé de la Coulette, mais un projet avance très rapidement à Froideville, et un autre est prévu sur le site du domaine de Cery. Si tous les projets de biométhanisation de la couronne lausannoise voient le jour dans un avenir proche, ce qui sera le cas, plus aucun bidon de lavures ne se perdra. Les craintes de M^{me} Müller seront sans fondement.

M^{me} Diane Gilliard (AGT): – On ne traite pas du fond lors de la discussion préalable sur un postulat. Comme les explications de M. Français ne me semblent pas d'une clarté absolue, les demandes de M^{me} Müller paraissent justifiées. Coupons la poire en deux et envoyons ce postulat

à une commission, qui va examiner la chose. C'est ma proposition.

La présidente: – Cinq personnes soutiennent-elles la proposition de M^{me} Gilliard? C'est le cas. Ce postulat sera renvoyé à une commission.

Il importe aussi que nous avancions dans les interpellations et que nous en prenions une ou deux à chaque séance. Par exemple, au point 39, celle de M^{me} Evelyne Knecht au sujet des pétitions en suspens. Vous avez la parole, Madame.

Interpellation de M^{me} Evelyne Knecht au sujet des pétitions en suspens⁹

Développement polycopié

Selon l'article 66 du Règlement du Conseil communal, la Municipalité devrait nous communiquer deux fois par an, la liste des pétitions en suspens, c'est-à-dire de celles qui lui ont été renvoyées par notre Conseil et auxquelles elle n'a pas encore donné de réponse. Nous avons effectivement eu quelques pages dans le rapport de gestion de décembre 2003, puis plus rien.

C'est pourquoi, au nom de la Commission des pétitions, je vous demande:

1. de nous informer sur l'état des pétitions en suspens;
2. de nous tenir au courant du sort réservé aux pétitions
 - a) que nous avons transmises au Bureau de notre Conseil (en tant qu'Autorité compétente) notamment concernant l'information à donner aux citoyenNES sur «comment déposer une pétition» par le biais du site internet;
 - b) que nous avons transmises au Canton (en tant qu'Autorité compétente).

Réponse polycopiée de la Municipalité

Le 8 décembre 2004, M^{me} Evelyne Knecht a déposé une interpellation demandant à la Municipalité des explications au sujet:

1. du non-respect de l'article 66 du Règlement du Conseil communal (RCCL) prévoyant la publication, deux fois l'an, d'une liste des pétitions en suspens;
2. du sort réservé aux pétitions renvoyées «à l'Autorité compétente» en application de l'art. 65 c) RCCL et, plus particulièrement, à celles renvoyées au Bureau de votre Conseil ou aux Autorités cantonales.

La Municipalité rappelle au préalable que les pétitions adressées à votre Conseil font l'objet d'une première

⁹BCC 2004-2005, T. II (N° 15), p. 425.

décision en application de l'art. 63 RCCL (renvoi direct par votre Bureau à l'autorité concernée ou information au Conseil). La plupart des pétitions portées à la connaissance du Conseil communal sont ensuite renvoyées à la Commission des pétitions qui, après avoir suivi la procédure rappelée au 1^{er} paragraphe de l'art. 65 RCCL, revient devant le plenum avec une proposition (de renvoi à la Municipalité pour «étude et rapport-préavis» ou pour «étude et communication», de renvoi à l'autorité compétente ou de classement pur et simple).

A propos du point 1 ci-dessus, la Municipalité admet ne pas avoir scrupuleusement respecté l'article 66 RCCL, se limitant à fournir une liste des pétitions en suspens dans le rapport de gestion. Cette lacune est désormais comblée. Votre Conseil recevra en effet tout prochainement un rapport exclusivement consacré aux pétitions en suspens. Pour la suite, la Municipalité a pris ses dispositions pour qu'un rapport présentant la situation au 30 juin de chaque année soit adressé à votre Conseil, le catalogue arrêté au 31 décembre étant par ailleurs maintenu dans le rapport de gestion annuel.

En ce qui concerne le point 2, la Municipalité a connaissance de deux pétitions renvoyées, depuis septembre 2003, «à l'Autorité compétente» :

- pétition C. K. Gossweiler «pour une mise à disposition du public des attestations de conformité», renvoyée par votre Conseil le 10 décembre 2003 à l'Autorité cantonale, avec l'accord de son auteur;
- pétition C. K. Gossweiler «pour l'information et la participation des pétitionnaires», renvoyée par votre Conseil à son Bureau le 17 février 2004.

La Municipalité ne reçoit en principe aucune information quant à la manière dont les «Autorités compétentes» traitent les pétitions qui leur sont renvoyées par le Conseil communal. S'agissant de la pétition portant sur les attestations de conformité, elle constate toutefois que l'auteur de l'intervention a été dûment informé de la suite donnée à sa pétition par le délibérant lausannois. L'art. 67 RCCL a été pleinement respecté.

Enfin, en ce qui concerne la pétition «pour l'information et la participation des pétitionnaires», la Municipalité rappelle que cette requête lui a été partiellement renvoyée le 17 février 2004. Elle lui a donné réponse en novembre 2006, et son auteur en a été informé.

Discussion

M^{me} Evelyne Knecht (AGT) : – J'ai déposé cette interpellation en décembre 2004, il y a bientôt trois ans. A propos des pétitions dites «en suspens», elle demande le respect de l'art. 66 de notre Règlement, qui oblige la Municipalité à nous informer deux fois par an du sort réservé aux différentes pétitions que nous lui avons transmises. Du coup, c'est mon interpellation qui s'est retrouvée à son tour en suspens... Enfin, le 14 décembre 2006, soit deux ans après

son dépôt, nous avons reçu la réponse de la Municipalité. Elle admet ne pas avoir respecté l'article 66 de notre Règlement et nous promet que cette lacune sera désormais comblée. Je pourrais être rassurée, pourtant je ne le suis pas tout à fait. Car en répondant au bout de deux ans à cette interpellation, la Municipalité se met en défaut vis-à-vis de l'art. 60 de ce même règlement, qui lui accordait un délai de 30 jours pour me répondre. Nous en arrivons au problème survenu en début de soirée – donc je vais écourter mes propos – puisque c'est à cause de ces longueurs que beaucoup d'interpellations sont déposées sous l'urgence.

A ce stade, face aux multiples, divers et souvent dodus préavis que la Municipalité parvient à nous soumettre – Métamorphose, le «City Management», et j'en passe – comment se fait-il que cette même Municipalité ait besoin de deux ans pour rédiger une page A4 aussi simple? C'est vrai, le préavis N° 2006/2 est sorti le 21 décembre, une semaine après la réponse à l'interpellation, et la commission a déjà siégé. Donc j'accepte complètement la réponse. Quelque chose m'inquiète cependant: dans la révision du Règlement exposée dans le préavis N° 2007/04 *bis*, une modification de cet article 66 est proposée, qui va dans le même sens que ma demande. Or la Municipalité demande de la refuser. Je vous invite donc à suivre la proposition de la commission sur le Règlement et de voter, en temps voulu, la modification de l'article 66. Cela dit, j'accepte la réponse à mon interpellation.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Je précise que nous n'avons plus du tout de retard dans ce domaine actuellement. Mais le préavis, qui a été traité en commission en janvier, sauf erreur, n'a toujours pas fait l'objet d'un rapport au Conseil communal de la part du président de commission, dont vous pouvez découvrir le nom dans l'ordre du jour. Si ça continue de cette manière, nous pourrions peut-être traiter le rapport 2006/2 dans un an ou deux. Ce qui vous montre que parfois les responsabilités sont largement partagées!

M. Alain Hubler (AGT) : – Je suis un peu surpris par ces délais à rallonge. M^{me} Knecht en parle de manière dégagée, mais moi, je suis choqué. Certaines façons de traiter les conseillers communaux ne sont pas correctes. Donc je dépose une résolution très simple. Celles et ceux qui voudront la refuser se débrouilleront avec leur conscience...

Résolution

Le Conseil souhaite que la Municipalité respecte les délais de traitement des droits des conseillers communaux.

La présidente : – Merci, Monsieur. Pouvez-vous nous remettre cette résolution? Je la mets en discussion.

Discussion

M. Daniel Brélaz, syndic : – Comme M. Hubler est intervenu après moi, j'espère que ce n'était pas une réaction à ce que j'ai dit, que le rapporteur de la commission n'a toujours pas rendu son rapport après sept mois!

La présidente : – Merci, Monsieur le Syndic. Quelqu'un d'autre désire-t-il prendre la parole sur cette résolution ? Si ce n'est pas le cas, je la relis :

Résolution

Le Conseil souhaite que la Municipalité respecte les délais de traitement des droits des conseillers communaux.

Ceux qui votent pour cette résolution sont priés de lever la main. Avis contraires ? Abstentions ? Avec une abstention et une écrasante majorité, cette résolution est acceptée.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu l'interpellation de M^{me} Evelyne Knecht au sujet des pétitions en suspens ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

adopte

la résolution de M. Alain Hubler, disant :

« Le Conseil souhaite que la Municipalité respecte les délais de traitement des droits des conseillers communaux. »

La présidente : – Après un résultat aussi heureux, décidons-nous de suspendre la séance ? Il est 23 h 05.

Je vous souhaite une bonne rentrée et une bonne nuit.

La séance est levée à 23 h 05.

La rédactrice

Diane Gilliard
Lausanne

Composition

Entreprise d'arts graphiques
Jean Genoud SA
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél. 021 652 99 65

On s'abonne au

Bureau des huissiers
Place de la Palud
Case postale
1002 Lausanne
Tél. 021 315 22 16